



Notes et études socio-économiques

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

n° 41 - DÉCEMBRE 2016



Barbara Bour-Desprez, Dominique Brinbaum,
Jean-Pierre Chomienne, Jean-Marie Seillan

- **Transmission en agriculture :
quatre scénarios prospectifs à 2025**

NESE n° 41, Décembre 2016, pp. 7-49

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

Présentation

Notes et Études Socio-Économiques est une revue du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Directrice de la publication :

Béatrice Sédillot, MAAF-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Secrétaire de rédaction :

Florent Bidaud, MAAF-SG-SSP-CEP, Centre d'Études et de Prospective

Comité de rédaction :

Florent Bidaud, MAAF-SG-SSP-CEP, Centre d'études et de prospective

Didier Cébron, MAAF-SG-SSP-SDSAFA, Sous-directeur de la SDSAFA

Pierre Clauin, MAAF-SG-SSP-CEP, Chef du BPSIE

Bruno Hérault, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'études et de prospective

Pascale Pollet, MAAF-SG-SSP-SDSSR, Sous-directrice de la SDSSR

Béatrice Sédillot, MAAF-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Composition : SSP - ANCD

Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2259-4841

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

Transmission en agriculture : quatre scénarios prospectifs à 2025

Barbara Bour-Desprez¹, Dominique Brinbaum², Jean-Pierre Chomienne³,
Jean-Marie Seillan⁴

Résumé

Cet exercice prospectif, réalisé au sein du ministère de l'Agriculture par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), visait à étudier les conditions actuelles de la transmission des entreprises agricoles, et surtout à anticiper les principales mutations de cette transmission dans les prochaines années. L'analyse de l'ensemble des déterminants de la transmission – qu'il s'agisse de tendances lourdes ou de signaux faibles –, a permis de construire quatre scénarios contrastés. Ils s'inscrivent dans des contextes économiques et politiques différenciés. En revanche, la tension sur le foncier, l'évolution vers une agriculture multiperformante exigeant des compétences multiples et l'importance croissante du capital sont des tendances communes à tous les scénarios. Sur la base de ces futurs probables, a ensuite été conduite la réflexion sur des stratégies et des leviers d'action pour faciliter la transmission. Dans tous les cas, trois enjeux paraissent fondamentaux pour le futur : la gestion des risques et la capacité des acteurs des filières et des territoires à mobiliser des mécanismes assurantiels ; l'augmentation du capital d'exploitation et le recours à des investisseurs extérieurs ; l'élévation des compétences indispensables à la maîtrise par les agriculteurs de l'innovation technique et organisationnelle⁵.

Mots clés

Exploitation agricole, transmission, installation, prospective, scénario

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles
du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
Il n'engage que ses auteurs.**

1. Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, CGAAER.

2. Inspectrice générale de l'agriculture, CGAAER.

3. Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, CGAAER.

4. Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, CGAAER

5. Nous remercions Bruno Hérault, chef du Centre d'études et de prospective, qui a élaboré cet article à partir du rapport final du CGAAER, téléchargeable à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/transmission-en-agriculture-4-scenarios-prospectifs-2025>.

Introduction

Cet exercice prospectif a été réalisé au sein du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER¹), à la demande du ministre chargé de l'Agriculture, en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières. Il a été conduit en lien avec le Centre d'études et de prospective et avec l'assistance des services statistiques du ministère. Un comité de suivi, présidé par Jean-Marie Gilardeau (maître de conférences en droit rural, université de Poitiers), a permis d'en valider les étapes clés.

La reproduction durable de l'activité agricole résulte des rapports que l'exploitation entretient avec son environnement, au sens large : lien économique d'insertion dans les filières amont et aval conditionnant le revenu ; lien social dans les réseaux locaux professionnels ou non professionnels ; lien écologique avec les ressources naturelles sur le long terme. C'est ce qui fait que l'exploitation est viable, vivable, transmissible et reproductible.

L'avenir des exploitations agricoles ne peut plus être anticipé exclusivement à l'aune de leurs performances économiques. D'autres questions sont déterminantes pour le renouvellement des générations. En premier lieu, l'agrandissement des structures entre en concurrence avec l'installation. Ensuite, l'uniformisation des techniques de production est un risque écologique pour le lien au territoire. Enfin, la dimension symbolique de la relation entre l'Homme et la Nature pèse sur l'image de l'activité agricole, facteur déterminant de la motivation des jeunes.

Dès le début de ce travail, la transmissibilité a été définie comme la « capacité des systèmes d'activité agricole à se pérenniser », qu'il s'agisse de reproduction à l'identique ou de restructuration. Une grande diversité de facteurs conditionne cette transmissibilité : dynamiques démographiques, contexte économique, modèle social, représentations de l'agriculture, processus d'innovation, contexte politique et institutionnel, etc. Chacun d'eux a été étudié au regard des données statistiques et des documents disponibles.

Le recueil des données a pris plusieurs formes :

- exploration de sources documentaires, articles scientifiques, autres exercices prospectifs ou stratégiques, dont celui de FranceAgriMer relatif aux filières, rapports institutionnels, contributions et synthèses relatives aux Assises de l'installation, guides, textes législatifs et réglementaires ;
- investigations statistiques en liaison avec le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère, exploitant les données issues de recensements et d'enquêtes ;
- entretiens aux niveaux national et régional, avec des professionnels de l'agriculture ainsi que des représentants de l'administration.

Ces recueils d'informations visaient à documenter les déterminants de la transmission, à identifier les grandes tendances et les sources possibles de ruptures, à décrire les mécanismes et dispositifs d'aide à la transmission. Un regard particulier a été porté sur quelques

1. Nous tenons à remercier les membres du groupe projet pour leurs contributions : Didier Garnier, Luc Guyau, Christophe Patier, Jean-Marie Travers (inspecteurs généraux de l'agriculture) et Sylvain Marty, Jean-Noël Ménard, Philippe Quainon, Xavier Toussaint (ingénieurs généraux des ponts, des eaux et forêts). Nous remercions également Bruno Hérault (chef du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture) pour son appui méthodologique, ainsi que Anick Leblanc-Cuvillier, documentaliste au CGAAER.

filières, ce qui a déterminé le choix des régions visitées : filière vitivinicole en Languedoc-Roussillon, élevage et céréales en Lorraine.

L'horizon temporel de cette réflexion prospective était dédoublé : anticiper la forme et le contenu des transmissions qui se dérouleront dans une dizaine d'années (autour de 2025), en fonction de projets d'exploitations se situant près de dix ans au-delà, donc à l'horizon 2035.

Dans ce travail sur la transmission de l'activité agricole, nous avons choisi la *méthode des scénarios*, qui est une démarche ouverte consistant à dresser le panorama des différents chemins vers demain.

Cette méthode donne toute latitude pour imaginer de façon très exploratoire les situations futures, tout en conservant aux autorités la responsabilité de décider des leviers d'action publique pour aller vers le futur souhaitable. Elle était en cela adaptée à l'objet « transmission » et à la diversité des perceptions qu'en ont les acteurs de l'agriculture.

La réflexion menée par le CGAAER, associant la DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) et le CEP (Centre d'études et de prospective du MAAF), a permis de recenser 86 variables susceptibles d'influer sur l'activité agricole et sur sa capacité de renouvellement. Dans un second temps, 40 d'entre elles seulement ont été retenues. Ces variables étaient regroupées en grandes composantes, pour faciliter l'analyse : institutions et politiques ; foncier et capitaux ; culture et valeurs ; économie, production, échanges ; environnement ; juridique et statutaire ; social ; territoires. Une réflexion complémentaire a été engagée sur les processus d'innovation technologique, territoriale et sociale.

C'est sur la base d'hypothèses d'évolution formulées pour ces 40 variables, qu'ont été construits des micro-scénarios par composante, puis des scénarios globaux, par croisement des micro-scénarios, tout en veillant à éprouver la cohérence interne, la pertinence et la plausibilité de chacun des scénarios. Les éléments favorables ou défavorables à la pérennité de l'activité agricole ont été identifiés. Ils ont été débattus avec les parties prenantes à la réflexion prospective, afin d'identifier les outils d'optimisation de la transmission adaptés à chaque scénario. Ces outils *imaginés* ont été confrontés aux outils *existants*, pour mieux identifier les innovations à promouvoir en matière d'action publique

Ce travail est présenté ici en deux temps. L'activité agricole et ses dynamiques sont abordées dans un premier temps, ainsi que le cadre réglementaire de la transmission et ses modalités actuelles de réalisation. La deuxième partie présente les quatre scénarios prospectifs élaborés par le groupe de travail. Le choix a été fait d'associer chacun de ces scénarios d'une stratégie en faveur de la transmissibilité, contrairement à la pratique habituelle consistant à ne développer de réponse stratégique que pour le ou les scénarios jugés souhaitables. Ce choix répond au souci d'alimenter la réflexion sur l'action à conduire, quels que soient les scénarios ou leurs combinaisons.

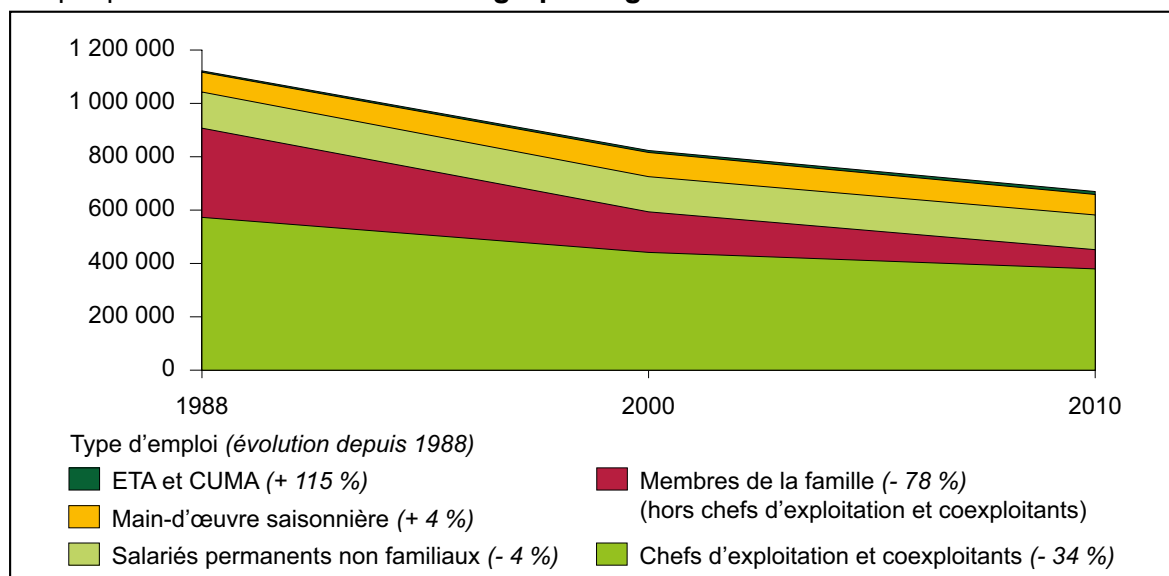
1. Diversité et dynamique de l'activité agricole et de sa transmission

1.1. Des déterminants multiples de l'activité agricole

La démographie agricole, entre continuité et signaux de rupture

On enregistre de longue date, en France, une diminution de l'emploi agricole (graphique 1). Depuis les années 1980, cette diminution s'explique par la baisse du nombre d'exploitants et par la forte réduction de la contribution des autres membres de la famille au travail de l'exploitation.

Graphique 1 - Évolution de la démographie agricole



Champ : France entière - Exploitations moyennes ou grandes.

Note : la production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les moyennes exploitations représentent 25 000 à 100 000 euros de PBS. Les grandes exploitations, plus de 100 000 euros de PBS. Voir l'entrée PBS sur le site Agreste pour plus de détails : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/glossaire/article/189>.

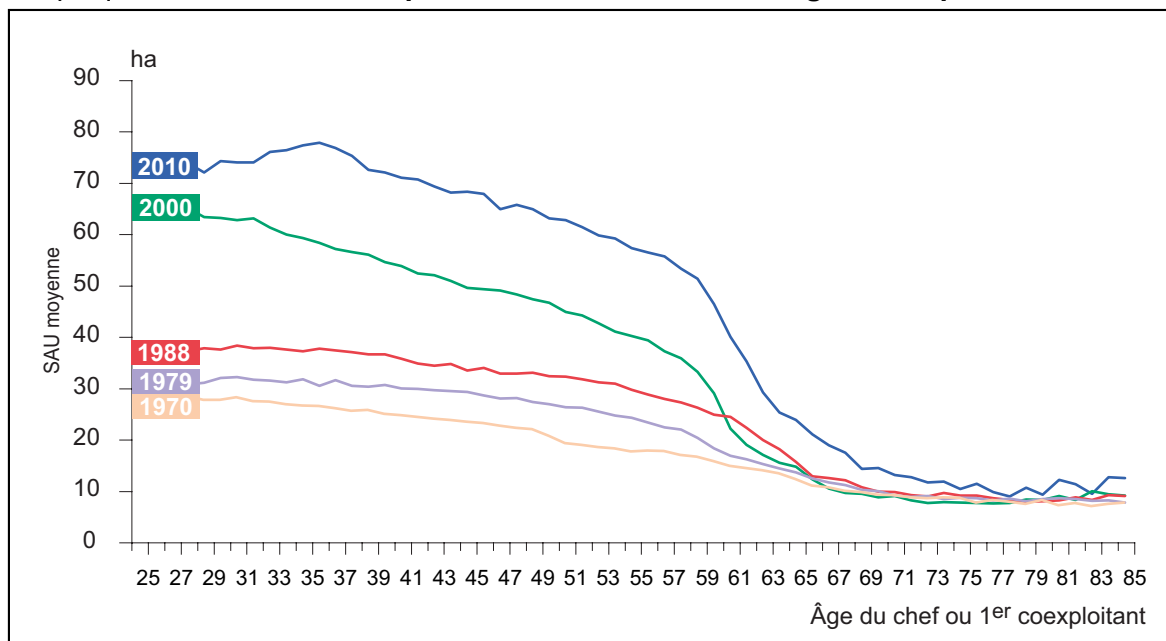
Source : Agreste - Recensements agricoles 1988 à 2010

Depuis les années 1960, le nombre des exploitations diminue d'environ 3 % par an. En raison du quasi-maintien de l'emploi salarié, cette réduction est plus rapide que celle de l'emploi agricole. Depuis 2003, le nombre de chefs d'exploitation recule moins vite, en moyenne, que celui des exploitations du fait du développement des sociétés ayant plusieurs coexploitants. Dans *Le monde agricole en tendances*², des hypothèses évoquent 300 000 exploitations en 2025, dont environ 200 000 professionnelles. Dans une publication plus récente sur la transmission³, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du MAAF fait ressortir la tendance à l'accroissement des surfaces des exploitations, en lien avec la baisse de leur nombre (graphique 2).

2. Centre d'études et de prospective, 2012, *Le monde agricole en tendances*, Paris, La Documentation française, <http://agriculture.gouv.fr/le-monde-agricole-en-tendances-un-portrait-social-prospectif-des-agriculteurs-0>

3. Agreste Les dossiers n° 29, *La transmission des exploitations agricoles*, septembre 2015, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/dossiers/article/la-transmission-des-exploitations>

Graphique 2 - Surface des exploitations en fonction de l'âge des exploitants

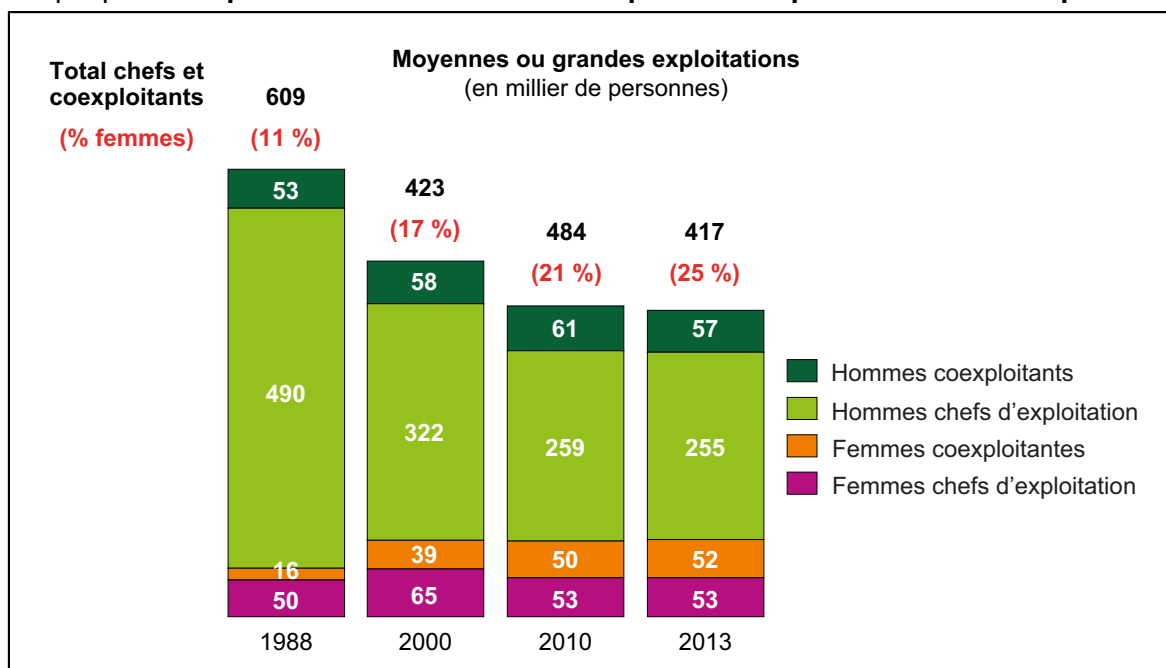


Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

Dans le passé, les personnes exerçant une activité agricole étaient majoritairement des enfants d'agriculteurs. Ces dernières décennies, les profils se sont diversifiés et l'arrivée dans le métier est de plus en plus tardive. On note de plus une tendance à la féminisation : plus d'un quart des chefs d'exploitation sont aujourd'hui des femmes (graphique 3). Cette féminisation s'accompagne d'une diversification des activités et de l'émergence d'exploitations atypiques qui échappent souvent aux dispositifs d'accompagnement (40 à 45 % des installations ne bénéficiant pas des aides classiques concernent des femmes).

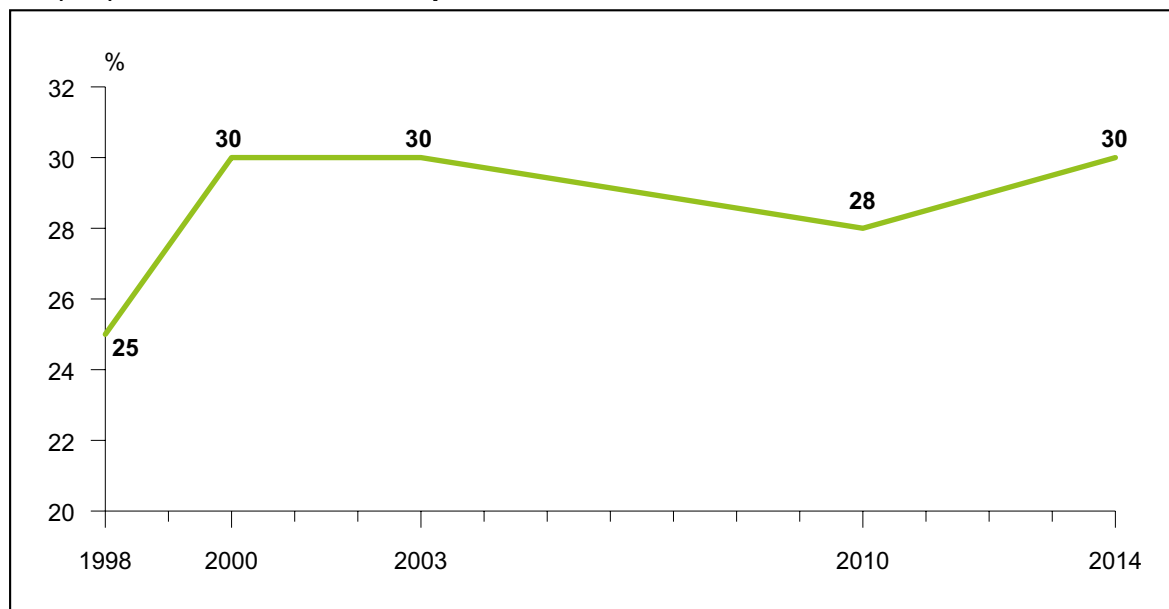
Graphique 3 - La place croissante des femmes parmi les exploitants et les coexploitants



Sources : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête Structure 2013

Les installations « hors cadre familial » (HCF) se concentrent sur des secteurs géographiques et des productions particulières, du fait de difficultés d'accès au foncier (graphique 4). Ces agriculteurs choisissent plus souvent des productions à haute valeur ajoutée (maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, etc.) et ils intègrent fréquemment un volet de transformation et de commercialisation dans leur modèle économique.

Graphique 4 - L'évolution de la part des HCF dans les installations aidées



Sources : Agreste, GraphAgri 2015 et ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

Dans un rapport publié en 2015⁴, France Stratégie et la DARES avancent les prévisions suivantes sur l'emploi en agriculture :

- 161 000 agriculteurs professionnels cesseront leur activité d'ici 2022 et devraient être remplacés par 71 000 nouveaux actifs. La baisse du nombre d'agriculteurs se poursuivrait donc à un rythme plus modéré (- 0,8 % par an sur la période 2012-2022) ;
- malgré la pénibilité physique de leurs tâches, les agriculteurs quittent rarement leur métier pour des raisons de santé, mais davantage pour des raisons économiques. La sortie du métier se fait généralement par transmission de l'exploitation, étape complexe et sensible compte tenu des enjeux fonciers et capitalistiques⁵.

Les exploitants âgés sont de plus en plus nombreux à rester en place, tout en simplifiant leurs systèmes d'exploitation et en faisant appel à une main-d'œuvre salariée ou à des entreprises de travaux agricoles, ce qui s'accompagne souvent d'une rétention du foncier agricole et retarde l'entrée dans le métier de nouveaux agriculteurs.

4. France Stratégie-DARES, *Les métiers en 2022*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualification, 2015 http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_metiers_en_2022_27042015_final.pdf

5. Les agriculteurs détiennent les plus gros patrimoines professionnels, loin devant les autres indépendants (commerçants, artisans, professions libérales), avec une part importante de patrimoine foncier.

Des agriculteurs qui s'adaptent à la modification du contexte économique

Rendre une exploitation transmissible économiquement suppose de réunir certaines conditions. Il convient d'abord de s'adapter à une volatilité croissante des prix découlant de la globalisation des échanges de produits agricoles, du démantèlement des protections aux frontières et des incertitudes climatiques. La résilience face aux fluctuations des marchés conditionne la transmissibilité d'une unité de production agricole.

Les acteurs de la transmission recherchent des économies d'échelle, qui sont à l'origine d'une grande part des gains de productivité de l'agriculture française. On assiste, depuis l'après-guerre, à une simplification des systèmes de production, avec des ateliers moins nombreux et plus spécialisés, et ce quelles que soient les dimensions d'exploitation. La part des Orientations Technico-économiques des EXploitations (OTEX) les plus spécialisées augmente et, au sein de chaque OTEX, le nombre d'ateliers se réduit avec en outre une spécialisation de chacun de ces ateliers. Cette simplification répond aussi à une aspiration à l'amélioration des conditions de travail de l'agriculteur. Mais elle accroît la sensibilité des exploitations aux aléas liés aux cycles biologiques et au marché, et elle engendre des difficultés de gestion de l'environnement et du bien-être animal.

Réussir la transmission suppose aussi de conforter les performances des unités de production. Les travaux du SSP montrent que plus l'exploitation est grande, que ce soit en termes de PBS (produit brut standard), de surface agricole utile (SAU) ou d'unité de travail annuel (UTA), et plus les chances de succession augmentent⁶. Ce constat relativise l'idée selon laquelle un montant élevé de capital à transmettre est un frein à la transmission. Il semblerait même qu'à système de production donné, les exploitations de taille économique supérieure se transmettent mieux.

Enfin, les conditions de la transmission peuvent dépendre de l'implication de l'aval des filières dans l'outil de production agricole. Cette implication reste exceptionnelle, la relation de l'exploitant agricole avec son aval étant en général régie par un rapport de client à fournisseur. Même les coopératives restent, dans la grande majorité des cas, réticentes à s'investir dans la production primaire.

Des formes d'entreprises qui évoluent

Les exploitations qui offrent des perspectives de résultat satisfaisant sont en général celles dont le niveau de capital est élevé.

La poursuite de l'activité impose des modalités de financement du capital d'exploitation de plus en plus élaborées. L'agrandissement des exploitations s'est accompagné de l'accroissement des capitaux engagés. La terre et le bâti agricole sont l'objet de convoitises qui accroissent le coût de l'accès au foncier rural. Cette situation est diverse selon les territoires en fonction de la place du fermage, très présent dans le quart nord-est de la France, de l'attrait résidentiel et touristique de certaines zones, de l'anticipation des changements d'usage des terres et du morcellement de la propriété foncière. Pour y faire face, plusieurs instruments sont mobilisables, tels le statut du fermage ou le portage familial du capital social.

6. Agreste Les dossiers n° 29, *op cit*.

La poursuite de leur activité impose aussi la mise en place de formes juridiques de plus en plus élaborées et diversifiées. En 2013⁷, parmi les moyennes et grandes exploitations, la part des exploitations individuelles n'est que de 52 %. Les autres se répartissent entre : 12 % en groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ; 27 % en entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL) ; 9 % en sociétés autres. La part de la SAU mise en valeur par des exploitants établis en nom personnel continue à régresser pour atteindre 35 %, alors même que 22 % de la SAU sont exploités par des GAEC, 32 % exploités par des EARL et 11 % par d'autres formes de sociétés. Ce phénomène sociétaire s'accompagne du développement du salariat aux dépens du travail familial, et de diverses stratégies de mise en commun : sous-traitance à des entreprises de travaux agricoles, CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole), groupements d'employeurs, assolements en commun, etc. Le développement des formes sociétaires facilite la reprise des exploitations en permettant dans certains cas une cession progressive des parts sociales.

Un modèle en évolution

Le métier d'agriculteur est paradoxal à plus d'un titre. On y relève par exemple des conditions de travail très difficiles au regard des revenus de l'activité. Pour 60 % des exploitants, la durée du travail dépasse 45 heures par semaine et 56 % travaillent le dimanche. Si l'intérêt pour leur travail et l'attachement à leur métier caractérisent les agriculteurs, 35 % seulement (Bessières, 2010)⁸ jugent avoir plus de satisfactions que d'insatisfactions au travail. Autre paradoxe, le niveau de formation des agriculteurs ne cesse de s'élever, alors qu'on constate de vraies lacunes dans leur accompagnement. Les 30 % d'agriculteurs les mieux formés sont cependant aussi ceux qui ont le plus recours à la formation continue et aux outils de conseil et développement agricole.

Bien souvent, la transmission va au-delà de celle du seul outil de production. Elle recouvre un statut, une histoire, un patrimoine : la réussite du processus repose sur la qualité du dialogue entre les deux parties, pour faire émerger un objectif commun prenant en compte les besoins du cédant et du repreneur. Dans certains cas, les cédants estiment préférable de céder leur exploitation pour l'agrandissement plutôt que pour une installation. Dans d'autres, ils sont à la recherche de repreneurs partageant leurs valeurs et le modèle d'agriculture qu'ils portent. De leur côté, les aspirants agriculteurs veulent devenir chefs d'entreprise et préserver leur indépendance dans la conduite de leurs projets.

La transmission des exploitations dépend de la capacité à relever trois défis :

- le défi de la compétitivité économique ;
- le défi de la qualité, dans toutes ses dimensions (sanitaire, nutritionnelle, gustative, lien au territoire) ;
- le défi du développement durable, incluant performance environnementale et sociale.

Pour y parvenir, quatre familles d'innovations sont à prendre en compte. Les agro-équipements tout d'abord, alliés au traitement de données de masse, favoriseront le développement d'une agriculture de précision. L'agriculture sera également impactée par la bio-économie et ses nouvelles filières industrielles. La montée en puissance des biotechnologies pourra aussi modifier les rapports de force entre les producteurs des différents pays.

7. Agreste, enquête Structure 2013.

8. Voir la bibliographie qui se trouve en fin d'article.

Enfin, il faudra tenir compte de l'émergence d'une agronomie du paysage, qui raisonne les pratiques non plus à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation mais au niveau d'une zone de production.

La montée en puissance des préoccupations environnementales

La reproduction durable de l'exploitation résulte des rapports qu'elle entretient avec son environnement, au travers du lien écologique assurant le renouvellement des ressources naturelles. Après la disponibilité du foncier, l'accès à l'eau et la préservation de sa qualité sont des enjeux clés pour la viabilité des entreprises agricoles. Aujourd'hui, 44 % du territoire français sont considérés comme vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. 8 % des ressources en eau destinées à la consommation sont dans un état préoccupant par dépassement des seuils de nitrates ou pesticides, et 5 000 captages ont dû être abandonnés en 15 ans de ce fait.

L'enjeu climatique pèsera également sur les processus de transmission. Pour y répondre, l'agriculture devra s'orienter vers des systèmes de cultures plus sobres en intrants et moins émissifs en gaz à effet de serre. Les nouveaux agriculteurs se disent prêts à répondre aux enjeux environnementaux dans la conception de leur projet d'entreprise. Ils visent une agriculture globalement performante, mais souhaitent une certaine stabilité de la réglementation environnementale pour que leurs projets ne soient pas constamment remis en question. Le développement de pratiques agro-écologiques et la maîtrise de l'artificialisation des terres devraient aider à réduire les gaz à effet de serre (GES) et à accroître la fixation de gaz carbonique.

Des territoires en mutation

Les territoires tendent à se spécialiser et on peut observer, par exemple, un recul des productions animales dans les zones dépourvues de signes de qualité permettant un accès privilégié au marché, ou la « végétalisation » de certains territoires suite à l'abandon des ateliers d'élevage, ou bien encore la régression des productions fruitières dans certains bassins historiques. D'autres phénomènes joueront sur la transmission, comme la restructuration des bassins de collecte de lait ou la présence, dans des territoires protégés, d'une agriculture susceptible de valorisation à travers des micro-marchés et des circuits courts.

Plus généralement, la transmission d'une exploitation dépend des liens qu'elle entretient avec les acteurs de son territoire et avec les autres agriculteurs. Aujourd'hui, la concurrence entre les usages du sol et l'instabilité des documents d'urbanisme rendent l'accès au foncier difficile en zones périurbaine et touristique. Le repérage des cédants dans ces secteurs est déterminant pour les sensibiliser à l'enjeu du maintien de la destination agricole des terres. En parallèle, l'agriculture évolue dans ces espaces vers des modèles originaux : de nouveaux besoins de proximité conduisent à l'interpénétration de l'urbain et du rural et induisent une complexification de la relation entre filières et territoires. Inversement, la déprise agricole favorise la résidentialisation de certaines campagnes.

Dans ces conditions, les facteurs clés de réussite de l'intégration de l'agriculture dans l'économie locale (Benoit *et al.*, CGAER, 2013) sont de trois ordres. La qualité du leadership et la participation des acteurs du territoire au capital social des entreprises agricoles sont primordiales. Il faut aussi une vision partagée du projet de territoire engageant les acteurs et inscrivant l'agriculture dans un développement local appuyé sur des politiques cohérentes. Enfin, ces projets territoriaux doivent être cofinancés par les partenaires : collectivités, agences de l'eau, Europe, etc.

De nouvelles dynamiques pour la Politique agricole commune

La Politique agricole commune (PAC) est déterminante, tant à travers son cadre réglementaire que ses moyens budgétaires. Avec d'autres politiques européennes (environnement, sanitaire, cohésion, etc.), elle structure les relations entre le monde agricole, les acteurs de l'aval, les autorités publiques et la société en général, relations qui sont fondamentales pour faciliter ou non les transmissions.

En dépit des contraintes budgétaires pesant sur l'Union et sur les États membres, les moyens consacrés à l'agriculture ont été préservés lors de la dernière réforme de la PAC 2014-2020. La prise en compte de l'environnement, en réponse aux attentes de la société, a été renforcée et aucun signe ne laisse penser que cette tendance sera remise en cause. En revanche, en raison de l'abandon progressif des outils de régulation des marchés et de l'absence de flexibilité des aides découplées i.e, l'exposition de l'agriculture aux risques s'accroît malgré l'émergence timide de dispositifs de couverture des aléas climatiques ou sanitaires.

Enfin la complexité de la transposition de la PAC – liée aux choix faits en France pour accompagner la diversité des productions et des territoires –, conjuguée au niveau de contrainte réglementaire sanitaire et environnementale, est source de rejet par les agriculteurs.

1.2. Une transmission des entreprises agricoles réglementée et soutenue

L'objectif de renouvellement des générations était inscrit dans la loi d'orientation agricole de 1960, qui instaurait le contrôle des structures. Au fil des années, les outils se sont diversifiés : prêts bonifiés en 1965, DJA (dotation jeune agriculteur) en 1973 pour les zones de montagne et en 1976 pour l'ensemble du territoire, exonérations sociales et fiscales dans les années 1980, fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales, puis cofinancement avec les collectivités du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL). Une politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs a été mise en place en 1985 au niveau européen. Aujourd'hui, la réforme de la PAC 2014-2020, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 et le transfert aux Régions de l'autorité de gestion du FEADER dessinent un nouveau cadre pour ce renouvellement des générations.

Le contrôle des structures, en soumettant la reprise des terres à une procédure d'autorisation, constitue un outil de régulation de l'accès au foncier. Destiné à l'origine à soutenir l'exode rural et à faciliter l'agrandissement, pour répondre au défi de l'industrialisation de la France et de la modernisation de l'agriculture, il a été au milieu des années 1970 mis au service de l'installation en agriculture, pour éviter la concentration des terres (article L.331-1 du code rural). Le préfet, en cas de candidatures concurrentes sur une même exploitation à reprendre, doit donner la priorité à l'installation. Les jeunes qui veulent s'installer sont prioritaires dans la rétrocession des biens ruraux que les SAFER ont acquis à l'amiable ou par préemption (article 143-2 du code rural). Toutefois, le bilan est nuancé comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport de 2013 sur les SAFER (Cour des comptes, 2014).

Tout en s'adaptant à l'émergence des formes sociétaires, la politique des structures a évolué entre durcissement et allègement. La loi de 2006 a marqué un tournant en procédant à une simplification des procédures, en abrogeant les dispositions qui s'étaient avérées inopérantes, et en soumettant à la simple déclaration les opérations sur les biens de famille. Cet allègement a conduit, par le recours à des formes plus sociétaires que familiales, et souvent plus capitalistes (SARL, SA, SAS, etc.), à des agrandissements importants, au

détriment de l'installation. À la veille de la préparation de la loi d'avenir, à l'automne 2012, un consensus s'est dégagé entre la profession agricole et les pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer le contrôle des structures.

Par ailleurs, les jeunes agriculteurs ont bénéficié d'un régime particulier : attribution de quotas laitiers ou de droits à prime pour le maintien du troupeau allaitant à partir de réserves départementales, octroi de droits à paiement unique (DPU) à partir de programmes spécifiques pour les jeunes agriculteurs, attribution gratuite de droits de plantation de vignes aux bénéficiaires de la DJA. À la dotation aux jeunes agriculteurs et aux prêts bonifiés se sont ajoutés des exonérations fiscales et sociales, une majoration des aides à la modernisation des exploitations, des aides diversifiées mises en œuvre au niveau régional, ainsi que des aides spécifiques pour les projets innovants financés par une taxe sur le changement de destination des terres agricoles.

La DJA est ainsi la pierre angulaire du dispositif national. Elle a évolué, notamment sous l'impulsion de la réglementation communautaire, qui est devenue plus exigeante à partir de 1999 puis 2005. Mais elle reste une aide à la trésorerie. La réglementation communautaire prévoit, pour bénéficier de la DJA, d'avoir moins de 40 ans ; de s'installer pour la première fois ; d'avoir les compétences et qualités professionnelles suffisantes, définies par chaque État membre ; de présenter un plan de développement pour les activités agricoles et de s'engager à le mettre en place ; de se mettre aux normes en matière d'environnement, d'hygiène et de bien-être des animaux dans un délai de trois ans.

La réglementation française a précisé certains critères communautaires. En premier lieu, les qualités professionnelles sont vérifiées par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) validé et un diplôme agricole de niveau IV. Ensuite, le plan de développement doit démontrer la viabilité du projet en cinquième année, mesurée par la capacité à dégager un SMIC net. La réglementation française a également introduit des critères complémentaires, qui étaient jusqu'en 2014 : s'installer sur une exploitation dont l'importance permet d'être affilié à la MSA comme chef d'exploitation, mesurée par $\frac{1}{2}$ SMI (surface minimum d'installation) ou 1 200 h de travail par an (pour les sociétés le critère est $\frac{1}{2}$ SMI par associé) ; s'engager dans le délai d'un an après la décision d'octroi de la DJA à être agriculteur et à rester en place pendant 5 ans ; tenir une comptabilité selon les normes du plan comptable agricole ; avoir une moyenne de revenu professionnel global inférieure à 3 SMIC au terme de la cinquième année ; dégager un revenu agricole représentant au moins 50 % de son revenu professionnel global, pour une installation à titre principal, ou 30 % pour une installation à titre secondaire. Si le jeune agriculteur ne satisfait pas à ces critères, il aura à rembourser la DJA.

Cette réglementation nationale a prévu des modulations. Certaines, obligatoires, s'imposent selon les zones : plaine, zones défavorisées, montagne. D'autres sont décidées par le préfet, à partir de critères nationaux (zones périurbaines, systèmes ovins viande spécialisés) ou d'orientations fixées dans le code rural (installations hors cadre familial, spécificités de l'économie locale, caractère innovant du projet). Ces modulations de DJA ne doivent pas conduire à dépasser la moyenne de son montant par zone, ce qui limite les marges de manœuvre locales. Le montant maximal qu'un jeune agriculteur, qui s'installe, peut recevoir au titre de la DJA et des prêts bonifiés traduits en subvention équivalente figure dans le tableau 1.

Tableau 1 - Montants de la DJA et niveaux des prêts bonifiés

Zone	Montant de la DJA (dotation jeunes agriculteurs)		Subvention équivalente prêts bonifiés
	Minimum	Maximum	
Plaine	8 800 €	17 300 €	11 800 €
Défavorisée	10 300 €	22 400 €	22 000 €
Montagne	16 500 €	35 900 €	

Source : ministère de l'Agriculture, 2012

Toutes les aides à l'installation distribuées par le ministère de l'Agriculture s'élèvent en moyenne à 300 millions d'euros par an, en comptant les cofinancements communautaires (voir tableau 2).

Le dispositif national d'installation répond au profil de l'exploitant et à son projet. Cependant, les agriculteurs qui s'installent en dehors de ce dispositif représentent en métropole près de deux tiers des installés, plus de la moitié des emplois non salariés et plus du tiers des surfaces. Communément appelés « Installés non aidés » (INA), ils bénéficient pour certains d'aides autres que la DJA, sous forme de subventions, crédits, conseils, accès au foncier, accès aux réseaux de vente et à l'information, etc.

Certains de ces dispositifs, mis en place par le ministère du Travail et de l'Emploi, visent des publics en difficulté et peuvent concerner des projets agricoles :

- ACCRE (aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise) permet, sous conditions, aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une exonération de charges sociales pendant un an. Une avance remboursable peut également être octroyée, non cumulable avec la DJA ;
- NACRE (nouvel accompagnement pour la création ou à la reprise d'entreprise) : ce dispositif permet à des personnes sans emploi, ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi, de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée. NACRE permet également de bénéficier de prêts bancaires à 0 % jusqu'à 10 000 €.

D'autres dispositifs sont mis en place par les Régions, notamment dans le cadre d'un cofinancement du PIDIL (programme pour l'installation et le développement des initiatives locales). Par ailleurs, les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR) et Terres de liens soutiennent, sous des formes diverses, les installations. Ces dispositifs mobilisent des financements limités et visent des publics différents du dispositif national DJA.

Lors des Assises de l'installation (2012-2013), un bilan mitigé a été tiré de l'évaluation de ces dispositifs. Certes, les jeunes qui s'installent sont accompagnés dans leurs projets et le taux de survie de leurs entreprises à cinq ans est de 95 %. Cependant, 62 % des installations ne bénéficient pas d'aides. Les différents dispositifs, dans leur forme actuelle, ne constituent donc pas un levier déterminant pour l'installation (tableau 3).

Tableau 2 - Aides à l'installation, budgets et caractéristiques

	Montant projet loi de finances 2013 (M€)		Caractéristiques en vigueur jusqu'en 2014
	État	Europe	
DJA	51	48	<ul style="list-style-type: none"> - Aide en trésorerie pour le démarrage de l'activité - Montant variant de 8 000 à 35 900 € selon la zone d'installation - Critères de modulation : niveau de revenu, installation hors cadre-familial, spécificités économiques locales, innovation, amélioration environnementale, attractivité des territoires, péri-urbain et ovins viande
Prêts bonifiés Jeunes Agriculteurs	52	15,25	<ul style="list-style-type: none"> - Prêts bonifiés à 1 % en zone de montagne ou défavorisée et 2,5 % en zone de plaine - Plafonnés à une subvention équivalente de 11 800 € en zone de plaine et à 22 000 € pour les autres zones
Exonérations fiscales	45 estimation	0	<ul style="list-style-type: none"> - Réservées aux bénéficiaires des aides à l'installation - Abattement de 50 % des bénéfices des 5 premières années avec une possibilité d'abattement de 100 % la 1^{re} année
Exonérations sociales	43 estimation	0	Exonérations de cotisations pour les jeunes aidés ou non, âgés de 40 ans au plus, dégressive de 65 % en 1 ^{re} année à 15 % en 5 ^e année
Majoration des aides à l'investissement			Majorations d'aides dans le cadre des programmes PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage), PVE (plan végétal pour l'environnement) et PPE (plan de performance énergétique)
Utilisation du produit de la taxe sur le changement de destination des terres agricoles	Plafond 12	0	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'aide aux projets innovants portés par des jeunes agriculteurs aidés - Ces projets ont pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - d'accroître les performances économiques et environnementales de l'exploitation - d'accroître l'emploi, le progrès technique, la production et la diversification - d'introduire de nouvelles productions et méthodes culturales
Attribution de droits (Ces dispositions sont modifiées par la réforme de la PAC)	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Droit au paiement unique (DPU) : pour l'ensemble des jeunes installés aidés ou non, possibilité d'obtenir des DPU supplémentaires et de revalorisation des montants détenus - Quotas laitiers : pour les jeunes aidés, attribution de quotas supplémentaires en fonction de critères définis par chaque bassin laitier - Droits à primes vaches allaitantes
Total	294		

Source : auteurs

Tableau 3 - Les installations en 2012

	Nombre	Répartition en %	Taux de féminisation en %
Moins de 40 ans aidés	5 062	38	22
Sous total aidés	5 062	38	22
Moins de 40 ans non aidés	3 470	26	39
Plus de 40 ans hors transfert d'exploitation entre conjoints	3 486	26	53
Plus de 40 ans avec transfert d'exploitation entre conjoints	1 225	9	89
Sous total non aidés	8 181	62	52
Total	13 243	100	41

Source : Observatoire de l'installation Mutualité sociale agricole/ministère de l'Agriculture

1.3. Un nouveau cadre pour les années 2014-2020

De nouveaux objectifs et de nouveaux outils

Les Assises de l'installation ont mis en lumière plusieurs nécessités : une plus grande anticipation de la transmission ; une meilleure prise en compte de la diversité des projets, des profils des candidats et des territoires ; une amélioration du soutien à l'installation progressive ; un meilleur ciblage des aides, DJA et prêts bonifiés, pour en faire de véritables leviers à l'installation ; une ouverture des dispositifs d'accompagnement pour couvrir la diversité des installations ; une stratégie régionale de l'installation entre l'État et les Régions.

Sur cette base, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) a élargi les objectifs de la politique d'installation, en intégrant la promotion des systèmes de production combinant performance économique et performance environnementale. Au service de ces objectifs, la loi a modifié plusieurs dispositifs pour lever les obstacles à l'installation :

- en encourageant l'installation progressive sur 5 ans, grâce à un accès aux aides dans des conditions adaptées et à des conditions spécifiques d'affiliation à la MSA ;
- en offrant un statut aux personnes engagées dans un processus de formation préparatoire à leur installation ou en position de stagiaire, leur permettant de bénéficier d'une couverture sociale ;
- en favorisant la transmission d'entreprises hors cadre familial, par la création d'un contrat de génération-transmission en agriculture, par l'octroi d'une aide à l'exploitant âgé d'au moins 57 ans employant une personne dans la perspective d'une transmission ;
- en remplaçant le critère de la ½ SMI (surface minimum d'installation) par le nouveau critère de l'activité minimale d'assujettissement (AMA), pour prendre en compte toutes les composantes de l'activité de l'entreprise (transformation, commercialisation, agrotourisme) et pas seulement les productions agricoles ;
- en introduisant une obligation pour les cédants d'informer l'autorité administrative, trois ans avant leur départ en retraite, de leur intention de transmettre leur exploitation ;
- en élargissant les possibilités de financement, à partir de l'utilisation de la taxe sur le changement de destination des terres agricoles, plafonnée à 12 M€.

Par ailleurs, la loi a renforcé l'effectivité du contrôle des structures. La priorité à l'installation est réaffirmée en intégrant dans la notion d'agrandissement la participation à une autre exploitation ainsi que la mise à disposition de biens d'un associé lors de son entrée dans une société. De plus, les refus d'autorisation d'exploiter, qui peuvent être décidés par les préfets, sont sécurisés juridiquement, et la publicité de toutes les demandes d'autorisation d'exploiter est rendue obligatoire. L'objectif principal n'est plus de limiter l'agrandissement mais de favoriser l'installation, de consolider les exploitations et de concourir à la diversité des systèmes, en créant une obligation d'information des SAFER pour les cédants ou les notaires, pour toute cession y compris la cession de parts sociales. Parallèlement, la possibilité est donnée aux SAFER d'intervenir en cas de cession totale de parts sociales d'une entreprise.

Une politique régionalisée

Pour assurer la cohérence de sa politique avec la régionalisation du FEADER, l'État a transféré à l'échelon régional la politique d'installation, jusqu'à présent débattue dans le cadre des commissions départementales d'orientation de l'agriculture. Par ailleurs, le schéma des structures agricoles, base de référence du contrôle des structures, est placé sous la responsabilité du préfet de Région, qui doit consulter le Conseil régional lors de son élaboration. Pour garantir l'existence et la cohérence d'une politique de l'installation sur l'ensemble du territoire, un cadre national a été élaboré : des comités régionaux installation/transmission (CRIT), copilotés par l'État et la Région, et associant tous les partenaires, définiront la stratégie. Ils suivront sa mise en œuvre, assureront la mutualisation de l'offre de formation, veilleront à son adéquation avec les besoins des territoires et coordonneront les structures départementales.

Ainsi, dorénavant, la Région arrêtera le montant de base de la DJA à l'intérieur d'une fourchette fixée au niveau national pour trois zones : montagne, zone défavorisée, plaine. Elle fixera aussi les critères de sélection des demandes d'aides et les modalités de mise en œuvre des modulations obligatoires cadrées au niveau national (installations hors cadre familial, projets agro-écologiques, projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi, montant de la DJA, éventuellement le montant des modulations régionales). Enfin, les Régions auront la possibilité de construire des stratégies territorialisées de renouvellement des générations, en mobilisant toutes les mesures du programme de développement rural, allant au-delà des seules aides à l'installation, de façon à inscrire les entreprises agricoles dans un développement durable en accompagnant l'évolution des pratiques.

2. Quatre scénarios pour 2035

En s'appuyant sur l'ensemble des éléments abordés dans la première partie, le groupe de travail a identifié toutes les variables pouvant influencer sur l'avenir de la transmission, puis il a sélectionné les variables les plus opératoires, avant de les ranger par grandes composantes. Il a ensuite construit des microscénarios, composante par composante. L'étape finale a consisté à croiser ces micro-scénarios pour formuler quatre scénarios globaux contrastés :

- S1 : « des agricultures héritées » ;
- S2 : « des agricultures contractualisées » ;
- S3 : « des fermes-firmes » ;
- S4 : « des agricultures territorialisées ».

Le groupe a veillé à ce que ces scénarios soient cohérents, plausibles et pertinents, qu'ils puissent éclairer la décision publique et l'action administrative, sans se préoccuper à ce stade de leur probabilité de survenance, ni de leur caractère souhaitable ou non. La réflexion du groupe a également porté sur les grandes tendances structurelles constituant le contexte général valable pour les quatre scénarios.

2.1. Les constantes et les facteurs discriminants des scénarios

Les constantes des différents scénarios

Le groupe de travail a estimé que, quels que soient les scénarios, des constantes s'imposaient et que leur inversion d'ici 2025 n'était pas envisageable. Elles sont au nombre de six :

- *Des attentes toujours fortes de la société à l'égard de l'agriculture*, tant sur la réduction de l'utilisation des phytosanitaires que sur celle des émissions de gaz à effet de serre, sur la biodiversité, sur la sécurité sanitaire ou encore sur l'origine des produits. Ces attentes se retrouvent dans tous les scénarios, mais de façon différente dans chacun d'entre eux.
- *Un report prévisible de l'âge de départ à la retraite*, qui se traduira par le maintien des agriculteurs dans les exploitations, avec comme conséquences, selon les productions, le recours à des entreprises de travaux agricoles, un désinvestissement progressif et une rétention des biens pouvant conduire à une tension sur les transactions.
- *L'aspiration des agriculteurs à des conditions de vie convenables*. Dans tous les scénarios, l'adaptation des entreprises agricoles ne se fait jamais au détriment des conditions de vie. En revanche, selon les scénarios, les stratégies déployées par les agriculteurs sont différentes : recours à du salariat, approches collectives, modes d'organisation du travail, etc.
- *Un métier d'agriculteur exigeant de plus en plus de compétences* dans les domaines économique, de gestion, de maîtrise de l'environnement. Néanmoins, les scénarios se différencient par les moyens mis à disposition des agriculteurs pour se former : l'appareil de formation initiale est soit dédié soit intégré à l'Éducation nationale ; l'accompagnement par le développement agricole est soit préservé, soit régionalisé, soit privatisé.
- *Un capital important mobilisé dans les entreprises*, pour soutenir l'agrandissement, la mise aux normes, le coût des équipements, le recours aux nouvelles technologies, le prix du foncier, etc. Tous les scénarios intègrent cette réalité, mais sa traduction est de natures diverses.
- *Un marché du foncier de plus en plus tendu*. La réduction de la disponibilité du foncier et l'augmentation des prix sont présentes dans tous les scénarios, mais leur ampleur varie.

Les déterminants différenciant les scénarios

Trois éléments clivent le contenu des scénarios et sont les variables motrices considérées les plus discriminantes :

- *Le contexte économique.* Il joue sur les scénarios à travers différents paramètres : le niveau des prix des matières premières agricoles, accompagné d'une forte volatilité ; une baisse plus ou moins forte des soutiens publics à l'agriculture ; un marché de l'emploi plus ou moins dynamique qui influe sur l'attractivité des métiers de l'agriculture ; le poids de l'aval (industriels et distributeurs) sur le pilotage des entreprises agricoles et la place des circuits de proximité (voir tableau 4).
- *Les politiques publiques.* La PAC et la latitude plus ou moins grande donnée aux Régions, pour mettre en œuvre les politiques agricoles, différencient les scénarios en allant du quasi-maintien de la PAC actuelle et du copilotage des politiques régionales à la disparition de la PAC et à l'autonomie des Régions. Par ailleurs, les modalités du soutien à l'agriculture varient fortement : aides couplées ou non, aide unique à l'hectare nationale ou européenne, remplacement des aides directes par des dispositifs assurantiels, mesures incitatives pour accompagner le changement de pratiques, etc. (voir tableau 5).
- *La prise en compte de l'environnement.* Le niveau des exigences environnementales se renforce dans tous les scénarios, en particulier pour les phytosanitaires et les émissions de GES. Cependant, il revêt des formes différentes selon les cas, avec le recours aux biotechnologies ou non, un renforcement des réglementations ou des mesures d'accompagnement, un verdissement des aides plus ou moins accentué, un accès à l'eau plus ou moins facile, etc.

2.1. Les quatre scénarios et les réponses stratégiques en faveur de la transmission

Les quatre scénarios élaborés par le groupe de travail sont présentés dans les pages suivantes. Le choix a été fait d'assortir chacun de ces scénarios d'une stratégie en faveur de la transmissibilité, contrairement à la pratique la plus courante, dans un exercice de prospective, consistant à ne développer une stratégie que pour le ou les scénarios jugés les plus souhaitables. Ce choix, fait dès le début de cet exercice, répond au souci d'alimenter la réflexion sur l'action à conduire quels que soient les scénarios ou leurs combinaisons. Pour bien les distinguer des scénarios, ces éléments stratégiques et leur traduction en leviers d'action sont présentés dans des encadrés.

Tableau 4 - Les déterminants économiques des scénarios









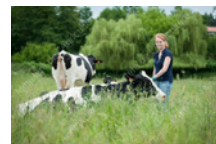
Scénarios	Marchés	Filières	Économie française
<p>Des agricultures héritées</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte volatilité des prix autour d'un niveau moyen stable pour les prix agricoles et d'une hausse des prix des intrants sur la période - Perte de compétitivité des filières - Signature d'accords régionaux de libre échange 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du pouvoir de marché de l'aval (IAA et distribution) sur l'amont agricole par le biais de cahiers des charges - Plus marginalement, maîtrise par les agriculteurs des prix à la production par des circuits courts, les marchés à terme ou d'autres instruments financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance faible et chômage élevé - Pression sur les finances publiques se traduisant par une érosion progressive des capacités d'intervention de l'État
<p>Des agricultures contractualisées</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande des pays émergents plus faible que prévue - Forte volatilité des prix agricoles autour d'un niveau moyen stable sur la période 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement des coopératives sur la création de valeur ajoutée dans les territoires avec constitution de réseaux de distribution - Développement des relations contractuelles avec l'aval dans le cadre d'une organisation collective des agriculteurs renforcée - Démarches diversifiées de maîtrise des débouchés par les agriculteurs : développement de circuits de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement de libéralisation de l'activité des entreprises se traduisant par un allègement des dispositifs encadrant l'activité agricole - Difficultés sur le marché du travail au moins jusqu'en 2018 - Choix politiques forts assurant l'égalité des territoires (technologies de l'information, etc.) - Baisse des budgets d'intervention destinés à l'agriculture
<p>La ferme-firme</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation accrue des échanges sous la pression du Brésil, de l'ASEAN - Accord à l'OMC démantelant les dispositifs de soutien et limitant l'intervention de marché à la sécurité alimentaire des populations les plus pauvres - Forte volatilité des prix agricoles avec un niveau moyen à la hausse sur la période 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du contrôle des industriels et des distributeurs sur leur approvisionnement pour le sécuriser - Cahiers des charges édictés par l'aval, conditionnant l'accès au marché pour les agriculteurs - Émergence de circuits de commercialisation diversifiés et innovants sur une grande échelle maîtrisés par les agriculteurs et des partenaires locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation générale de l'économie s'appliquant à l'activité agricole - Réformes structurelles touchant à l'allègement des charges et à la baisse des dépenses publiques
<p>Des agricultures territorialisées</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Prédominance de 3 types d'acteurs : pays émergents, firmes agro-industrielles/distributeurs, métropoles riches et connectées - Marché mondial : vaste ensemble de réseaux segmentés et connectés - Tassement des exportations agroalimentaires et réduction de l'importation de certaines matières premières agricoles - Baisse des prix agricoles conjuguée à une forte volatilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des coopératives dans des filières de proximité avec maîtrise des circuits de distribution - Mobilisation des pôles urbains pour structurer les approvisionnements de leurs territoires - Démarches d'agriculteurs sur les opportunités de marchés de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la modernisation de l'agriculture - Choix politiques forts dans le domaine de l'égalité des territoires - Dynamismes locaux très contrastés - Amélioration du marché du travail à partir de 2018 selon les territoires

Tableau 5 - Les politiques publiques et les scénarios

Scénarios	PAC premier pilier	PAC second pilier	Politique nationale
<p>Des agricultures héritées</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Érosion du budget de la PAC identique à celle de la période 2014-2020 - Harmonisation des aides découplées à l'hectare au niveau national et leur plafonnement - Maintien des aides couplées aux productions animales - Affaiblissement des mécanismes de régulation des marchés - Renforcement du verdissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation du budget du second pilier - Renforcement de la dimension rurale non agricole - Maintien de la régionalisation du second pilier et d'un encadrement national uniquement pour l'installation et la compensation de handicaps 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'ensemble des réglementations et des dispositifs nationaux encadrant l'agriculture, notamment les soutiens à l'installation
<p>Des agricultures contractualisées</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du budget du premier pilier plus importante que celle de la période 2014-2020 - Remplacement des aides découplées à l'hectare réduites à un faible montant identique dans l'Union européenne par un dispositif assurantiel - Suppression des aides couplées 	<ul style="list-style-type: none"> - Légère baisse du budget du second pilier - Possibilité de mettre en place des aides couplées aux productions dans certains territoires - Encadrement national de l'utilisation du second pilier limité à l'ICHN dont l'enveloppe est réduite - Mise en place de dispositifs incitatifs pour répondre à des enjeux environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Allègement des dispositifs encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage, SAFER) - Politique de l'installation laissée à l'initiative des Régions dans ses modalités - Cadre favorable pour la contractualisation entre acteurs économiques des filières
<p>La ferme-firme</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction drastique du budget du premier pilier - Suppression des mécanismes de régulation des marchés - Forte baisse des aides découplées à l'hectare et mise en place d'une aide découplée européenne en vue de leur disparition en fin de période - Suppression des aides couplées - Renforcement des réglementations communautaires sur les intrants et possibilité de recourir aux cultures OGM 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte baisse du budget du second pilier - Autonomie totale des Régions pour utiliser le second pilier avec la suppression de l'encadrement national - Renforcement des dispositions relatives à la lutte contre le changement climatique - Mise en place de stratégies territorialisées et collectives au regard des enjeux environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Alignement des entreprises agricoles sur le droit commun - Suppression des réglementations encadrant l'activité agricole (SAFER, contrôle des structures, statut du fermage) - Suppression des dispositifs financiers, fiscaux et sociaux bénéficiant à l'agriculture, notamment l'installation
<p>Des agricultures territorialisées</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du budget global de la PAC avec un transfert du premier pilier sur le second - Baisse des aides découplées à l'hectare harmonisées au niveau national - Limitation des aides couplées à certains territoires - Renforcement du verdissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du budget du second pilier dévolu au développement rural - Réorientation du développement rural sur le hors agriculture - Renforcement du cadre national pour l'agriculture pour assurer une égalité des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des réglementations et des dispositifs encadrant l'activité agricole - Renforcement de la politique de l'installation dans certains territoires

Des agricultures héritées : le scénario de la continuité



2015 - 2027

- Volatilité des prix, hausse du prix des intrants
- Spécialisation des territoires, compétitivité des filières en baisse
- Politiques publiques fortes et maintien des soutiens

2015 ----- 2020 ----- 2025 ----- >2035

2019

Retrait d'autorisation à 50 %
des matières actives

2020

Moins 25 % de produits
phytosanitaires utilisés

PAC plus rurale et
renforcement des
dispositions en faveur de
l'environnement

2025

Moins 50 % de produits
phytosanitaires utilisés

Caractéristiques du scénario

- Stabilité du cadrage réglementaire de l'activité agricole
- Agrandissement des entreprises agricoles et développement des sociétés
- Suprématie de l'aval
- Lente érosion du potentiel de production
- Différenciation des politiques régionales

Effets sur la transmission

- Attractivité de l'activité en baisse
- Recul de l'âge effectif de départ à la retraite prise des agriculteurs
- Technicité croissante des repreneurs
- Poursuite de la baisse du nombre d'entreprises agricoles

Stratégie pour la transmission

- Utilisation de l'urbanisme pour préserver le foncier agricole
- Valorisation de l'autonomie du chef d'entreprise agricole
- Ciblage des territoires et des systèmes bénéficiant d'aides à l'installation
- Équilibre entre incitation et réglementation environnementale

Résumé du scénario

Les politiques communautaires restent fortes sur la période, avec un niveau de soutien quasi stable. La compétitivité des filières se détériore dans un environnement concurrentiel et volatil.

Les agriculteurs s'adaptent (agrandissement, évolution du statut de l'entreprise, couverture des risques, contractualisation avec l'aval, etc.), mais le métier perd de son attractivité : les différentes réglementations, notamment dans le domaine environnemental, sont mal vécues par les exploitants qui ne voient pas de perspectives à leur métier. Ceux qui se trouvent en fin de carrière désinvestissent et n'anticipent pas leur départ.

La baisse du nombre d'entrepreneurs agricoles se poursuit sans que le relais ne soit pris par le nombre des salariés. Les dynamiques territoriales sont hétérogènes, compte tenu des politiques spécifiques déployées par les Régions, qui disposent de larges marges pour intervenir.

Dans ce scénario, le contexte économique sur la période 2015-2025 ne connaît pas d'évolution majeure et reste dominé par une volatilité des prix agricoles. L'augmentation du prix des intrants est supérieure à celle des prix agricoles. Le renforcement du pouvoir de marché de l'aval (IAA et distribution) sur l'amont agricole se poursuit. La croissance est faible, en France comme en Europe, et le chômage élevé. La pression continue sur les finances publiques ne permet pas de renforcer les capacités d'intervention en faveur de l'agriculture. La compétitivité des différentes productions s'érode lentement, à l'exception de produits bien identifiés que les consommateurs sont prêts à payer.

À partir de 2020, le contexte institutionnel reste stable et la situation issue de la dernière réforme de la PAC prévaut toujours. Le budget de la PAC n'est pas remis en cause mais il continue à s'éroder lentement. L'évolution des modalités du soutien à l'agriculture s'inscrit dans les orientations ouvertes en 2014, avec une harmonisation progressive des aides découplées à l'hectare au niveau national, leur plafonnement et un maintien des aides couplées aux productions animales. Le second pilier est préservé mais sa dimension rurale est renforcée au détriment du soutien à l'agriculture. Les marges des Régions s'accroissent pour mettre en œuvre la politique communautaire de développement rural. Tout au long de la période, la PAC constitue toujours un soutien au revenu des agriculteurs.

Les dispositions nationales issues de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) sont préservées : contrôle des structures, statut du fermage, critères nationaux à l'entrée dans la profession, maintien des dispositifs fiscaux, sociaux et financiers pour l'installation. En réponse aux attentes des citoyens, l'accompagnement de la modernisation des filières est intégré dans un schéma d'agriculture plus durable et protectrice des territoires. Le quasi-maintien du budget de la PAC en 2020 a d'ailleurs été acquis grâce à un renforcement des dispositions en faveur de l'environnement. Les inflexions introduites en 2014, notamment en matière de verdissement des aides, sont renforcées. La France maintient l'interdiction totale des cultures OGM, ce qui génère des distorsions de concurrence avec d'autres États membres. La réglementation sur les phytosanitaires se resserre avec une réduction de moitié des matières actives autorisées d'ici 2020. En parallèle, l'usage des produits phyto-pharmaceutiques est réduit de moitié en 2025, avec une étape de – 25 % en 2020.

Les problématiques environnementales relatives au sol, à l'eau, à la biodiversité et au changement climatique sont mieux prises en compte par les agriculteurs, à travers des réglementations et des dispositifs incitatifs : rémunération des pratiques agricoles adaptées aux zones sensibles, accompagnement de la mise aux normes dans le cadre de politiques régionales, financement de petites retenues d'eau, régime administré mutualisé des efforts de réduction des émissions de GES.

Les agriculteurs font face à la suprématie des acteurs de l'aval et au resserrement des réglementations. Dans le même temps, leur affaiblissement démographique et leurs charges de travail les écartent du débat public. Leur perte d'influence exacerbe dans certains territoires les concurrences pour l'accès au foncier : urbanisation, artificialisation des terres, ce qui réduit l'offre de terres pour les repreneurs.

Sur cette période 2015-2025, les valeurs entrepreneuriales se répandent chez les agriculteurs qui sont à même de s'adapter. Les entreprises agricoles qui le peuvent se restructurent, s'agrandissent, et développent deux stratégies. La première réside dans l'approvisionnement des groupes industriels et des centrales d'achat qui pilotent les filières à travers des cahiers des charges. La seconde est moins fréquente : les exploitations maîtrisent les prix de leurs productions par des circuits courts de commercialisation ou par le recours à des instruments financiers (marchés à terme, etc.).

Les agriculteurs peuvent opter pour divers statuts d'entreprise, en fonction des situations :

- l'agriculteur, détenteur du capital d'exploitation, fait le choix de la société unipersonnelle pour protéger son patrimoine individuel. La pérennité de l'entreprise dépend étroitement de la capacité à transmettre un capital d'exploitation élevé ;
- l'agriculteur peut également mobiliser les membres de la famille pour porter le capital foncier et le capital d'exploitation. Le maintien dans l'entreprise des bailleurs que sont les membres de la famille est déterminant pour sécuriser l'avenir ;
- enfin il peut ouvrir le capital de son entreprise à des tiers qui sont proches de l'agriculture (aval, collectivités locales, etc.), mais il reste majoritaire.

Le métier reste peu attractif. Les agriculteurs en fin de carrière, pessimistes quant à l'avenir de l'agriculture, n'anticipent pas leur départ et leurs exploitations vont souvent à l'agrandissement. Le renouvellement des générations se fait essentiellement dans le cadre familial.

La spécialisation des territoires se poursuit, en fonction de leur capacité à s'affranchir de certaines contraintes grâce aux évolutions techniques. Les produits bien identifiés par les consommateurs tirent leur épingle du jeu. La décentralisation, au fil des ans, laisse paraître diverses sensibilités des Régions vis-à-vis des orientations de l'agriculture. Coexistent des agricultures à dimension prioritairement patrimoniale et des agricultures à vocation prioritairement économique, toutes deux actrices de la compétitivité et du rayonnement territorial.

À 2025, la logique d'agrandissement se poursuit et les difficultés de transmission persistent. Cette situation peut même s'aggraver, avec un décalage dans le temps de la transmission, du fait du recul de l'âge de la retraite. La transmissibilité dépend pour l'essentiel de la capacité à intégrer les exigences de l'aval. Le profil des repreneurs évolue vers celui de techniciens capables de s'ajuster en permanence. Les possibilités de cession sont facilitées par la présence d'investisseurs proches de la sphère agricole et la progressivité de la cession du capital d'exploitation est déterminante pour faciliter la transmission. C'est la société unipersonnelle qui rencontre le moins de candidats à la reprise, compte tenu de l'importance du capital à financer. La transmission des exploitations de rentabilité moyenne dépend de la volonté des Régions d'accompagner une agriculture à vocation plus environnementale et paysagère. Les choix des Régions, la compétitivité des filières et la diversité des modèles d'exploitations conduisent à la coexistence de divers processus de transmissibilité sur le territoire.

En réponse au scénario 1 : une stratégie de préservation et d'adaptation

La réalisation du scénario 1 devrait amener les acteurs concernés par la transmission des entreprises agricoles à privilégier une stratégie de préservation et d'adaptation. Dans ce cas de figure, la quasi stabilisation des aides directes communautaires permet aux exploitations de préserver un certain équilibre. Dans le même temps, les agriculteurs sont incités à s'organiser face au pouvoir de marché de leurs acheteurs, à développer des modes de commercialisation plus rémunérateurs, à mettre en place des stratégies de création de valeur, à s'inscrire dans des démarches territorialisées pour articuler performance économique et environnementale. Les Régions déploient des stratégies de développement de l'agriculture pour éviter la déprise. Quant à l'État, il reste toujours présent pour réguler l'accès au foncier et accompagner la politique de l'installation. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des dispositifs actuels.

Plus précisément, les actions à privilégier visent à :

- harmoniser les aides communautaires à l'hectare, au niveau national, à les plafonner, à consolider les aides couplées aux productions animales ;
- préserver les dispositions nationales encadrant l'activité agricole et sécuriser le foncier ;
- accompagner les entreprises agricoles dans la prise en compte des exigences des marchés par la mobilisation de l'aval et de l'appareil de développement ;
- étendre les marges d'intervention des Régions, à l'exception de l'installation et de la politique en faveur de l'agriculture de montagne, cadrées par l'État ;
- cibler les aides à l'installation sur les territoires et les systèmes le nécessitant ;
- renforcer les réglementations phytosanitaires et assurer un équilibre entre dispositions incitatives et autres réglementations environnementales.

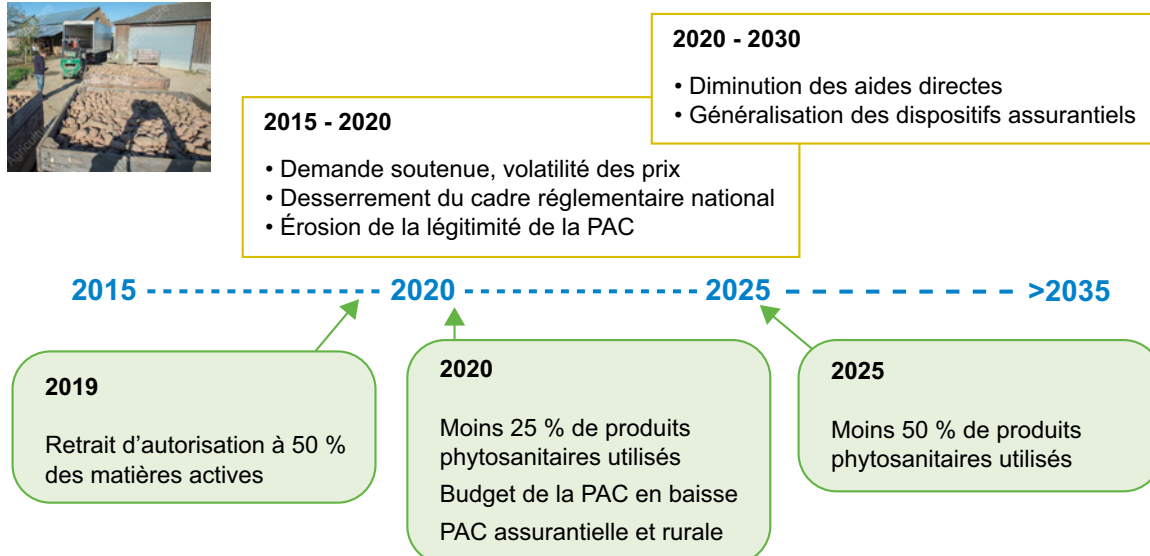
Avec ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité des entreprises agricoles repose sur l'attractivité de l'activité agricole, laquelle passe par :

- une mobilisation de l'innovation environnementale (incitations financières, conseil) ;
- une adaptation des statuts des formes sociétaires, pour coupler autonomie de l'agriculteur et financement extérieur du capital ;
- le recours à une organisation collective permettant d'optimiser le capital d'exploitation ;
- une modernisation de l'outil de production et des conditions de travail.

L'amélioration de la transmissibilité reposera également sur l'adaptation de divers dispositifs :

- dispositions d'urbanisme préservant effectivement les espaces agricoles ;
- portage transitoire du capital par les collectivités ;
- accompagnement personnalisé des cédants et des porteurs de projets ;
- ajustement des formations aux exigences de l'aval et aux enjeux de l'environnement ;
- mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la transmission.

Des agricultures contractualisées : le scénario de la sécurisation



Caractéristiques du scénario

- Contractualisation avec l'aval et maintien du potentiel de production
- Sécurisation de l'activité agricole par les dispositifs assurantiels
- Technicité de la prise en compte de l'environnement et recours aux biotechnologies
- Rémunération contractuelle des services environnementaux
- Développement des sociétés et augmentation du capital
- Agriculteurs acteurs des territoires
- Stratégies en faveur des territoires fragiles marginalisés
- Plus grande autonomie des Régions

Effets sur la transmission

- Agriculture attractive
- Disparition, lors de la transmission, des entreprises de taille économique insuffisante
- Implication des porteurs de capital de la sphère agricole dans la transmission
- Politique de l'installation régionalisée
- Accompagnement par les Régions de la transmission de certaines exploitations (montagne, etc.)
- Poursuite de la baisse du nombre d'exploitations

Stratégie pour la transmission

- Bail cessible alternatif au fermage
- Portage transitoire du capital contractualisé avec les collectivités
- Mobilisation de fonds d'investissement dédiés
- Accompagnement des cédants et des porteurs de projets

Résumé du scénario

La diminution des aides directes, la généralisation des dispositifs assurantiels et le développement de la logique entrepreneuriale incitent les agriculteurs à privilégier la recherche de création de valeur grâce à la contractualisation. Les agriculteurs conjuguent :

- *performance économique*, grâce à leur capacité à faire évoluer leurs entreprises (statut, organisation du travail, portage du capital) ;
- et *qualité environnementale*, grâce à leur maîtrise technique leur permettant d'intégrer les exigences croissantes en matière d'environnement, aux mesures incitatives et à l'engagement des acteurs agroalimentaires, qui les encouragent à faire évoluer leurs pratiques.

Toutefois, toutes les entreprises agricoles ne se retrouvent pas dans ces stratégies : certaines disparaissent à un rythme plus soutenu que par le passé et les territoires les plus fragiles sont marginalisés en dépit des interventions des collectivités locales.

Dans ce scénario, la légitimité de la PAC s'érode progressivement. La réforme de 2014, fondée sur une convergence et un verdissement des aides, n'a pas convaincu, d'autant que les agriculteurs européens ne l'ont pas soutenue. Dans ce contexte, lors de la négociation sur les perspectives financières 2020-2027, les arbitrages budgétaires conduisent à une réduction de son budget et une réorientation de ses moyens d'intervention. Un dispositif de couverture des risques, sur un large spectre économique-sanitaire-climatique, remplace les aides découplées à l'hectare, qui sont sensiblement réduites et harmonisées au niveau national. Le second pilier a profondément évolué, avec la possibilité de soutenir certaines productions et une ouverture plus large au développement rural.

Le choix d'une « PAC assurantielle » consolide l'approche entrepreneuriale. Le métier d'agriculteur devient attractif pour des profils d'entrepreneurs, avec une libéralisation réglementaire sécurisée par des dispositifs assurantiels et le recentrage des appuis économiques vers les filières présentant des avantages comparatifs. Le développement de relations contractuelles stabilise les débouchés. Cette réorientation européenne coexiste avec le desserrement du cadre réglementaire national. L'entrée et la sortie du métier sont progressivement banalisées, le contrôle des structures est allégé, les relations entre bailleurs et preneurs se développent dans le cadre de baux cessibles.

Cette libéralisation est accompagnée par les politiques des Régions, qui ont toute latitude pour décliner la politique de développement rural. Toutefois, le soutien à l'agriculture de montagne s'impose aux Régions, avec une enveloppe sensiblement réduite. La politique de l'installation est totalement décentralisée et laissée à leur seule initiative. Elles ont pour objectif d'aider « leurs » entreprises à être présentes dans la compétition internationale. Elles privilégient les filières bénéficiant d'avantages comparatifs et celles ayant une identité ou une origine reconnues.

Les agriculteurs et leurs représentants sont des acteurs entendus des territoires, du fait de leur potentiel économique, de leur capacité à fournir des biens environnementaux et de l'effet de levier de l'agriculture sur l'emploi local. Dans un contexte concurrentiel, ils se spécialisent dans les productions les mieux adaptées aux caractéristiques naturelles des territoires. Les coopératives se positionnent sur la création de valeur ajoutée et assurent ainsi aux entreprises agricoles des débouchés pour des productions diversifiées. Certaines d'entre elles vont jusqu'à constituer des réseaux de distribution, pour maîtriser le niveau des prix à la consommation. Cette dynamique territoriale est permise par des choix politiques forts, permettant aux acteurs d'utiliser toutes les possibilités ouvertes par les technologies de l'information et de la communication. Toutefois, cette dynamique n'est pas sans impact sur la demande de foncier. Le foncier sous influence urbaine et touristique ou sous une forte pression agricole se raréfie, et son prix s'envole. Les territoires aux conditions pédoclimatiques les plus difficiles connaissent des situations de déprise.

Du fait d'un contexte économique atone, le marché du travail reste tendu. Le secteur agroalimentaire connaît peu de transformations. Sur la période 2015-2025, les prix agricoles sont globalement stables, voire légèrement en baisse. Dans ce contexte, plusieurs tendances coexistent :

- une accélération de la baisse du nombre des entreprises agricoles qui ne disposent pas de marges pour s'adapter, compte tenu de leur faible rentabilité, de la nécessité d'investissements lourds pour se moderniser et du niveau de formation insuffisant pour relever les défis. Cette situation se traduit par des faillites plus nombreuses ;

- un nombre croissant d'agriculteurs conservent leurs entreprises mais ont recours au travail à façon, en faisant appel soit à d'autres agriculteurs, soit à des entrepreneurs de travaux agricoles. Cette situation peut conduire à un désinvestissement, notamment chez les agriculteurs proches de l'âge de la retraite ;
- le développement d'entreprises agricoles faisant le choix, pour pallier la forte diminution des aides, de la création de valeur, soit par croissance externe en s'agrandissant, soit par croissance interne en diversifiant les productions et les activités. Le desserrement des règles encadrant l'activité agricole accompagne ces stratégies d'adaptation, qui se traduisent par une augmentation d'un salariat agricole qualifié.

Pour conduire leurs stratégies, les exploitations s'adaptent. Elles ouvrent leur capital à des tiers non familiaux ayant souvent un lien avec l'agriculture (coopératives, collectivités locales, etc.). En second lieu, elles recherchent une plus grande résilience aux aléas, grâce aux dispositifs assurantiels encouragés financièrement, à la diversification des productions, à l'adoption d'avancées techniques. Elles s'engagent vers une plus grande maîtrise de leurs débouchés, soit en développant des circuits de commercialisation, soit en incitant les coopératives à le faire, soit en se regroupant pour peser sur leurs acheteurs par le développement de relations contractuelles. Enfin, elles optent pour des statuts adaptés de l'entreprise et des personnes qui y travaillent : associé, gérant, salarié.

Les agriculteurs ayant un haut niveau de formation sont à l'affût des innovations (numérique, robotique, biotechnologies, biocontrôle, bioéconomie). Ils intègrent l'ensemble des problématiques de leur activité et sont engagés dans la production de services environnementaux rémunérés. Leur maîtrise technique leur permet de s'adapter à un cadre réglementaire exigeant pour les produits phytosanitaires, avec une réduction de moitié des matières actives autorisées d'ici 2020, accompagnée d'une réduction de moitié de l'usage des phytosanitaires à 2025.

Dans les zones sensibles, les agriculteurs se fédèrent pour mener, à l'échelle d'un territoire, des actions collectives à visée environnementale. Ils sont accompagnés dans ces démarches par une politique environnementale communautaire privilégiant l'incitation, par une mobilisation des outils de développement agricole régionalisés, fédérant les agriculteurs sur de nouveaux itinéraires techniques. Ils bénéficient aussi d'investissements aidés en faveur d'infrastructures améliorant la disponibilité en eau et d'un engagement des filières agroalimentaires qui développent des pratiques d'excellence réduisant les émissions de GES. Toutefois, cette mobilisation des acteurs n'apporte pas des réponses à l'ensemble des problématiques et, dans certains territoires, des systèmes de production peuvent être remis en cause.

Le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs, grâce à une organisation économique consolidée, leur permet de développer avec leurs acheteurs des relations contractuelles moins déséquilibrées. Et la population agricole se diversifie, grâce à l'amélioration des conditions de travail qui favorise la féminisation du métier, grâce aussi à un système de formation initiale dédié réactif, intégrant rapidement dans les référentiels de diplômes les nouveaux besoins de compétence. Cette diversification résulte également de la mobilisation de compétences issues de formations techniques autres qu'agricoles, et des difficultés du marché du travail, incitant des chômeurs à s'orienter vers des métiers de l'agriculture.

Dans ce scénario, les entreprises qui ne disposent pas de la dimension économique suffisante ne trouvent pas de repreneur, et le capital d'exploitation des entreprises viables augmente significativement. Mais la prédominance de la forme sociétaire (au sein de laquelle le capital n'est plus détenu par le chef d'entreprise-agriculteur) et la sécurisation de l'activité

agricole (grâce à la généralisation des dispositifs assurantiels), favorisent la transmission. Les cessions sont également facilitées lorsque le capital d'exploitation ou le capital foncier sont détenus par des investisseurs non agricoles. Les Régions, dans certains territoires, accompagnent la reprise des entreprises qui, sans leur soutien, ne trouveraient pas de repreneur.

En réponse au scénario 2 : une stratégie de contractualisation

La réalisation du scénario 2 devrait amener les acteurs concernés par la transmission des entreprises agricoles à privilégier une stratégie de contractualisation. Cette dernière, encouragée par les pouvoirs publics, inspire les relations commerciales entre les agriculteurs et leurs acheteurs, ainsi que les relations avec les collectivités locales. Les agriculteurs sont incités à s'assurer pour sécuriser leur activité, par le biais de contrats chiffrés d'affaires. Ces démarches facilitent le transfert de l'activité au moment de la transmission. Le desserrement de certaines réglementations encadrant l'activité agricole, tant sur le plan de l'exploitation que sur celui des nouvelles techniques de production, accompagne l'adaptation des entreprises. L'image d'une agriculture innovante, dynamique, est motrice pour susciter le portage du capital par des investisseurs qui restent proches du secteur agricole, ou le soutien des collectivités au moment de la transmission.

Les axes stratégiques privilégiés ici visent à :

- mettre en place un dispositif de couverture d'un large spectre de risques (économique, sanitaire, climatique), grâce à un redéploiement des aides de la PAC ;
- développer les politiques contractuelles dans le domaine économique, entre l'amont et l'aval, pour sécuriser les débouchés, et au niveau territorial entre la profession et les collectivités locales pour pérenniser la destination agricole des terres ;
- décentraliser totalement la politique de développement rural, à l'exception des mesures en faveur de l'agriculture de montagne ;
- promouvoir l'image de l'agriculture par la valorisation de son potentiel économique et paysager ;
- améliorer les performances économiques des exploitations par la diffusion de technologies avancées ;
- favoriser les innovations permettant de répondre aux enjeux environnementaux.

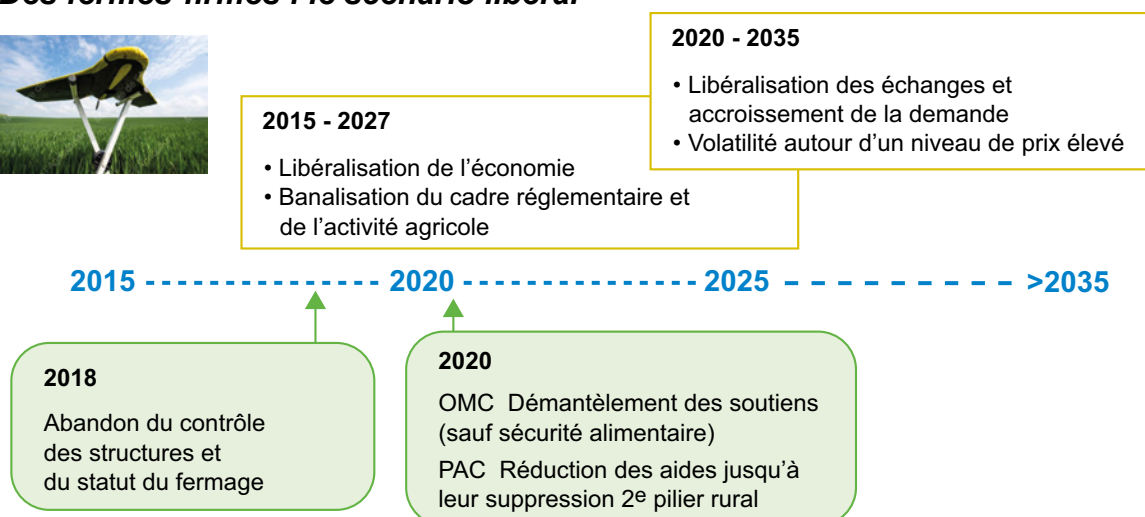
Dans le cadre de ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité repose sur l'attractivité de l'activité agricole qui passe par :

- une orientation du soutien à l'investissement, pour mieux insérer les entreprises dans les marchés et améliorer les conditions de travail ;
- une incitation à la contractualisation avec l'aval ;
- une rémunération des services environnementaux sur la base de références.

L'adaptation des dispositifs de transmission reposerait sur :

- la création d'un bail cessible alternatif au statut du fermage ;
- l'intervention des collectivités dans les zones de déprise en portant tout ou partie du capital d'exploitation, à travers un contrat avec l'agriculteur ;
- l'intervention de fonds d'investissement au capital des exploitations ;
- l'accompagnement personnalisé des cédants et des porteurs de projets ;
- l'adaptation des formations aux nouveaux enjeux : environnement, volatilité des prix, gestion des risques, etc.

Des fermes-firmes : le scénario libéral



Caractéristiques du scénario

- Contrôle des filières par les industriels et les distributeurs
- Négociation collective des agriculteurs par filière
- Généralisation des PME en agriculture et diversification des statuts des agriculteurs
- Recours à un salariat de haute technicité
- Prise en compte des attentes sociétales
- Agriculture techniciste à caractère industriel et recourant aux biotechnologies
- Réorientation des systèmes en fonction de l'accès à l'eau

Effets sur la transmission

- Mobilisation des outils de transmission des autres secteurs
- Repreneurs performants et gestionnaires de sociétés
- Rôle croissant des porteurs de capitaux extérieurs dans la transmission
- Intervention des collectivités dans les territoires à rentabilité insuffisante
- Accélération de la baisse du nombre d'agriculteurs et augmentation du ratio - 35 ans/+ 55 ans

Stratégie pour la transmission

- Élévation du niveau de compétence des responsables d'entreprises et des salariés
- Entrée de l'aval et de fonds d'investissement au capital des entreprises
- Adaptation du dispositif de concentration des entreprises aux filières agricoles
- Adaptation des outils juridiques des PME à l'agriculture
- Traitement différencié des situations en marge du modèle « ferme-firme »

Résumé du scénario

L'agriculture s'inscrit dans le mouvement de libéralisation des autres secteurs de l'économie. Avec la disparition des aides, la logique d'entreprise prévaut : les industriels sécurisent leur approvisionnement en intégrant la production ; des circuits massifiés et contrôlés par des agriculteurs se généralisent, pour la commercialisation de proximité ; des formes de partage du risque et d'organisation du travail interentreprises agricoles se développent ; les entreprises agricoles, désormais sans cadre réglementaire spécifique, recourent aux moyens dont disposent les autres PME ; des investisseurs engagent des capitaux dans le secteur agricole, pour porter le foncier ou le capital d'exploitation.

Les territoires se spécialisent et se différencient, sous le double effet du pilotage par l'aval et de politiques régionales diversifiées. Le profil des agriculteurs est celui de chefs d'entreprise mobilisant toutes les technologies disponibles, disposant des qualités managériales pour gérer de véritables PME et des salariés qualifiés.

Même si les agriculteurs, dans un contexte économique plutôt dynamique, font évoluer leurs systèmes de production et leurs pratiques, les relations entre agriculture et environnement se tendent avec la forte concentration des entreprises agricoles et l'émergence d'un modèle « techniciste ».

La période 2015-2025 est marquée par une libéralisation de l'économie à laquelle l'agriculture n'échappe pas. Ce mouvement vise le développement de la performance, dans un contexte plus concurrentiel. Les nouveaux champions du commerce alimentaire (Brésil, ASEAN-Association des nations de l'Asie du Sud-Est) poussent à une libéralisation accrue des échanges à laquelle adhèrent les États-Unis et l'Union européenne. Au début des années 2020, un accord est trouvé à l'OMC, qui démantèle les dispositifs de soutien à l'agriculture et limite les interventions de marché à la seule sécurité alimentaire des populations les plus pauvres.

Dans ce scénario, deux éléments caractérisent l'environnement économique : la forte volatilité des prix et un niveau moyen, sur la période, légèrement supérieur à celui des années antérieures. Cette situation résulte de plusieurs évolutions, aux effets contraires dans le temps : accroissement de la demande dans les pays du sud, tension offre/demande sur certains produits, accords de libéralisation des échanges, agressivité commerciale renforcée des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

Le modèle de production français traditionnel rencontre des difficultés pour se maintenir dans la compétition internationale. Les industriels et les distributeurs renforcent leur contrôle sur les filières pour sécuriser leurs approvisionnements. Ils peuvent aller jusqu'à investir dans le capital des entreprises agricoles. Les agriculteurs deviennent des prestataires devant répondre à des cahiers des charges contraignants, qui constituent pour eux une condition impérative d'accès au marché. Dans certaines filières, les relations commerciales permettent aux agriculteurs de trouver une rémunération satisfaisante, grâce à des démarches d'organisation collective.

Dans le même temps, les consommateurs recherchent de plus en plus des produits de proximité ou présentant des garanties en matière de résidus de toute nature. Émergent des circuits de commercialisation diversifiés et innovants, largement maîtrisés par des agriculteurs et des partenaires locaux. L'investissement des agriculteurs dans cette voie les conduit à réorganiser leurs activités et à recruter du personnel qualifié pour réaliser les travaux sur l'exploitation.

Le métier d'agriculteur est attractif pour la frange la plus dynamique qui recourt à des organismes de conseil privé. L'agriculture embauche sans difficulté alors que le chômage reste à un niveau élevé. Les stratégies mises en œuvre par les agriculteurs sont de deux types :

- ils peuvent intégrer les exigences des donneurs d'ordre que sont les entreprises agroalimentaires, les distributeurs ou des fonds de pension. Ceux-ci pèsent alors sur les choix de production. Les cahiers des charges, qui comportent des dispositifs de couverture des risques, sont négociés collectivement par des groupements d'agriculteurs. Les agriculteurs sous-traitants tirent de leur activité un niveau de rémunération satisfaisant et un intérêt pour leur métier.
- ils peuvent aussi, individuellement ou collectivement, trouver des voies pour s'insérer sur le marché en créant des modes de commercialisation propres qu'ils contrôlent, par exemple en portant à plusieurs les risques d'une production ou d'une activité. Ils peuvent aussi rechercher des capitaux pour assurer le développement de leur activité ou adhérer à des dispositifs privés de couverture de risques.

Dans un cas comme dans l'autre, les entreprises agricoles ont besoin d'un salariat de haute technicité. Celles qui ne peuvent entrer dans ces schémas disparaissent. Dans les territoires à enjeux, les pouvoirs locaux tentent de limiter la déprise en se portant acquéreurs d'entreprises qui n'ont pas de repreneur, et les louent à des agriculteurs en les accompagnant dans la consolidation de leur activité. Cette agriculture d'entreprise accentue la spécialisation des territoires, soit en valorisant leurs caractéristiques naturelles, soit en faisant appel à des techniques de plus en plus avancées pour surmonter les handicaps. Elle délaisse donc les territoires à faible potentiel.

Sur 2015-2025, la forme sociétaire, déjà largement présente en début de période, se généralise. Le modèle sociétaire familial se distend, du fait des choix professionnels des descendants et de la part croissante d'installations d'origine non agricole. Des investisseurs extérieurs, associés ou non à un agriculteur, sont de plus en plus actifs et diverses formes de portage du capital se développent. Le capital d'exploitation est souvent disjoint du foncier, le premier étant détenu par des opérateurs de l'aval qui laissent à d'autres – fonds de pension notamment –, le portage du foncier. Ceux-ci louent alors les terres à des sociétés commerciales ou à des agriculteurs à titre individuel. La diversité des statuts conduit à des situations différentes pour les agriculteurs qui peuvent être soit associés, soit salariés avec des fonctions de cadre ou d'ouvrier.

Des réformes structurelles, sur les plans économique et social, sont mises en œuvre avec un allègement des charges et une réduction des dépenses publiques. Le mouvement de libéralisation de l'économie s'accompagne, à partir de 2018, de l'abandon des dispositions nationales régissant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage) et d'un transfert de l'enseignement agricole à l'Éducation nationale. L'entrée et la sortie du métier sont banalisées, sans traitement particulier du foncier, considéré comme un facteur de production parmi d'autres. Le prix des terres agricoles passe sous influence urbaine ou périurbaine. Les entreprises agricoles bénéficient de moyens juridiques et financiers identiques aux autres PME, sans accompagnement spécifique pour l'installation.

Dans ce contexte, l'agriculture ne figure plus sur les agendas politiques communautaires. En 2020, les arbitrages budgétaires sont défavorables à la PAC, sous la double pression des citoyens et des accords sur le commerce international. Cette « déprise » européenne rejoint la banalisation du cadre réglementaire national. Le soutien à l'agriculture est revu à la baisse ; les aides découplées à l'hectare sont réduites sur la période et harmonisées au niveau européen en vue de leur disparition en fin de période. Les mécanismes de régulation des marchés et les aides couplées sont supprimés, le second pilier de la PAC est réorienté sur le développement rural en dehors de l'agriculture. L'agriculture est dorénavant accompagnée par les politiques décentralisées, au gré de la reconnaissance par les Régions de l'intérêt des filières et des enjeux qu'elles portent localement. Plus aucun cadre d'intervention n'est donné aux Régions par l'État.

Dans ce scénario, la dynamique des marchés permet aux entreprises agricoles d'une certaine dimension d'intégrer dans les prix des produits le surcoût lié aux exigences sociétales qui n'est pas compensé par un soutien public. La vigueur des marchés favorise le développement des process à caractère industriel (drones, robots, logiciels d'aide à la décision), pour répondre au resserrement des réglementations environnementales dans les domaines des émissions de GES et des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires. Dans ces conditions, les relations entre agriculture et environnement se tendent, et les débats sur les cultures OGM – désormais autorisées –, sont vifs.

La banalisation du secteur s'étend à la transmission des entreprises agricoles, qui ressemblent à des PME et qui mobilisent des moyens juridiques et financiers analogues. Le profil dominant des repreneurs est celui d'hommes et de femmes performants aux plans technique et managérial, maîtrisant la gestion sociétaire. La transmission de telles entreprises dépasse largement l'échelle individuelle. Les porteurs de capitaux ont un rôle grandissant dans les processus de transmission. Dans certains territoires, les collectivités locales accompagnent la transmission des entreprises agricoles d'une rentabilité insuffisante, en apportant une aide aux repreneurs ou en acquérant le foncier pour le louer à des agriculteurs.

En réponse au scénario 3 : une stratégie de libéralisation de l'économie

La réalisation du scénario 3 devrait amener les acteurs concernés par la transmission des entreprises agricoles à privilégier une stratégie compatible avec la libéralisation de l'économie : l'objectif est de créer un cadre favorable à l'entreprise. Face à la disparition des dispositifs nationaux encadrant l'activité agricole, les régimes juridiques et fiscaux s'appliquant aux PME font l'objet d'adaptations, pour prendre en compte les spécificités de l'agriculture. Toutes les technologies sont mises à disposition des agriculteurs qui sont incités à innover. Du fait de la concurrence sur les usages du sol, l'État reste présent pour réguler le foncier. Les Régions mettent en place des politiques agricoles diversifiées en fonction des potentialités agronomiques et des filières, ainsi que de leurs équilibres territoriaux.

Dans ce contexte, les axes stratégiques à privilégier visent à :

- harmoniser les aides à l'hectare au niveau communautaire, dans la perspective de leur suppression à terme ;
- régionaliser le second pilier en supprimant le cadrage national ;
- supprimer les dispositions spécifiques au secteur agricole (contrôle des structures, statut du fermage, etc.) ;
- inciter les agriculteurs à opter pour des dispositifs leur permettant de maîtriser les risques.

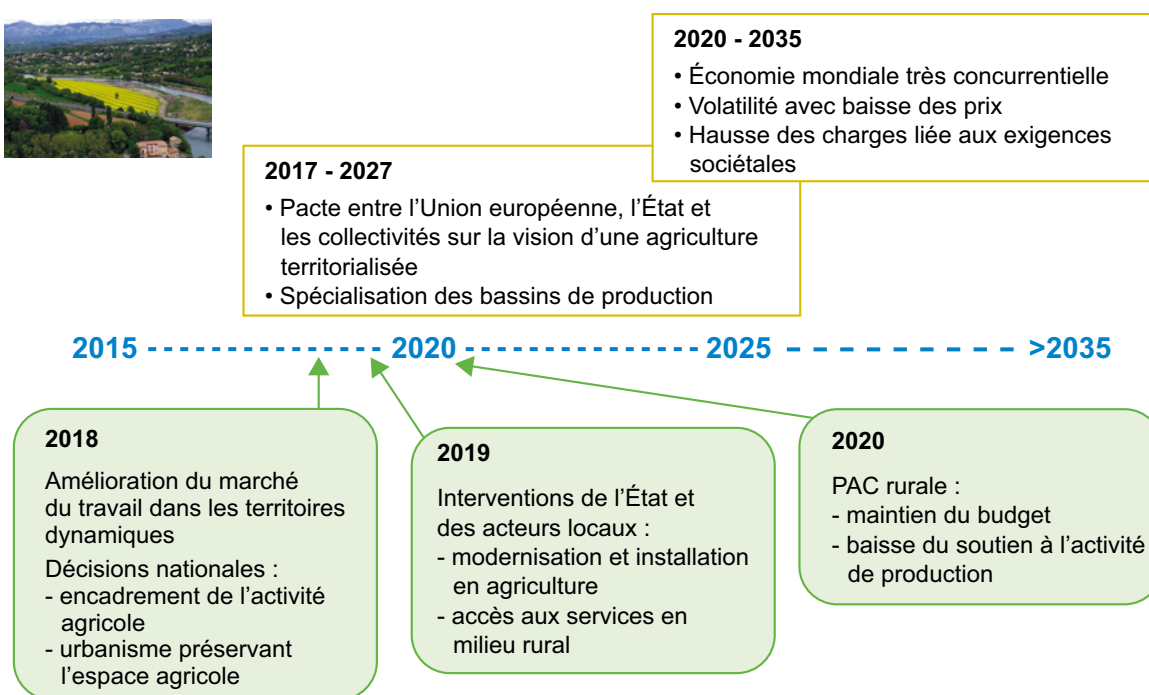
Dans le cadre de ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité des entreprises agricoles reposerait sur l'attractivité de l'activité agricole, qui passe par :

- le maintien des outils de préservation de l'usage agricole du foncier ;
- la maîtrise de la volatilité par la connaissance des marchés et les systèmes de couverture des risques ;
- la prise en compte des actifs immatériels de l'entreprise agricole (contrats, marques, etc.).

L'amélioration de la transmissibilité passerait aussi par l'adaptation de certains dispositifs :

- élévation du niveau des compétences techniques et économiques des exploitants et de leurs salariés ;
- mise en place de modalités de transmission spécifiques pour les zones ou les secteurs en marge du modèle de la ferme-firme ;
- adaptation du dispositif de concentration des entreprises à l'agriculture ;
- mobilisation des moyens juridiques de transmission des PME.

Des agricultures territorialisées : le scénario des territoires



Caractéristiques du scénario

- Dynamiques émanant des territoires avec une mobilisation des acteurs locaux
- Agriculteurs aux profils diversifiés, acteurs des territoires
- Rôle de la coopération agricole
- Entreprises agricoles sous responsabilité familiale, diversifiées et écologiquement intensives
- Restructuration freinée en début de période, et émergence de néo-exploitations

Effets sur la transmission

- Attractivité du métier renforcée
- Accès au métier facilité grâce à la maîtrise du montant du capital
- Solidarité familiale et locale lors de la transmission
- Légère augmentation du nombre d'exploitations grâce aux néo-exploitations

Stratégie pour la transmission

- Adaptation du contrôle des structures aux enjeux locaux
- Contractualisation et rémunération des services environnementaux du projet d'exploitation
- Ciblage territorial des soutiens publics à l'agriculture de proximité
- Engagement des collectivités territoriales

Résumé du scénario

La PAC reste forte, l'État et les Régions s'engagent pour soutenir une agriculture intégrée dans les territoires et répondant aux attentes des consommateurs-citoyens. L'activité agricole continue à être réglementée en termes d'accès à la profession et d'évolution des structures des entreprises.

Dans un contexte économique volatil et peu porteur, les agriculteurs jouent deux cartes :
- celle « du collectif », aussi bien dans la gestion de leurs entreprises que dans le portage du capital ou encore dans leur investissement dans l'aval ;
- ou celle « de la petite agriculture de proximité », orientée vers la demande locale et portée par les pôles urbains qui souhaitent dynamiser leurs territoires.

Le métier est valorisé et attire de nouveaux profils. Les entreprises agricoles restent sous contrôle familial et bénéficient de la solidarité des acteurs locaux prêts à investir dans leur capital.

De 2014 à 2020, la PAC n'infléchit pas les tendances à la restructuration des exploitations de taille moyenne et à la spécialisation des bassins de production. Toutefois, sur la période, des néo-exploitations à forte valeur ajoutée émergent grâce aux soutiens publics. En 2020, l'Union européenne fait le choix du maintien d'une politique agricole commune forte, dotée d'un budget globalement préservé. Cette décision n'est acquise qu'au prix d'une réorientation de la PAC, dans laquelle la dimension rurale l'emporte sur la dimension économique, avec une baisse du soutien à l'activité de production agricole.

La régionalisation de la PAC, commencée en 2014, est renforcée : les Régions disposent de moyens plus importants que lors de la précédente programmation, du fait de la baisse du premier pilier et de marges de manœuvre significatives pour décliner la politique rurale. Les aides découplées à l'hectare sont réduites et harmonisées au niveau national, les aides couplées aux productions sont réservées à certains territoires, le verdissement des aides est renforcé. Le cadre national de la politique de développement rural est maintenu.

Les choix faits en France entre 2018 et 2020 ont préparé ces évolutions : l'activité agricole est encadrée par une politique des structures qui reste forte ; la modernisation des entreprises agricoles est accompagnée ; l'installation des jeunes est facilitée ; l'espace agricole est préservé par les documents d'urbanisme. Les dynamismes locaux sont contrastés avec dans certains territoires une amélioration du marché de travail et une activité atone dans d'autres.

L'approfondissement de la régionalisation de la PAC met les agriculteurs sous l'influence croissante des consommateurs-citoyens, très sensibles aux enjeux environnementaux. La réglementation environnementale se renforce, avec un régime administré des émissions de GES aux niveaux européen et national. Les agriculteurs adhèrent à ce dispositif mutualisé. En 2025, la productivité des sols s'est améliorée grâce à l'évolution continue des pratiques agronomiques. En milieu de période, l'utilisation des produits phytosanitaires est plus strictement encadrée par Bruxelles. Les cultures OGM restent interdites pendant toute la période sur le territoire national, ce qui permet d'identifier les productions sans OGM et de leur donner un avantage comparatif.

Afin de mieux intégrer ces évolutions, les agriculteurs se fédèrent à l'échelle des territoires, encouragés par la mobilisation des outils de développement agricole. Ils sont des acteurs entendus et compris des territoires et de leurs habitants.

L'économie mondiale met aux prises trois grands ensembles d'acteurs, dont les relations structurent les échanges de produits alimentaires : les pays émergents ; les grandes firmes agro-industrielles et de la distribution ; les métropoles riches et connectées. Dans ce contexte qui reste très concurrentiel et avec une PAC plus rurale, les agriculteurs sont confrontés à une baisse et une volatilité des prix, et à une augmentation des charges. Cette situation a un impact différent selon les productions et les systèmes d'exploitation. Le recours aux dispositifs assurantiels est insuffisant et, pour amortir la baisse de rentabilité, deux stratégies émergent :

- *des solutions collectives* sont privilégiées par les entreprises traditionnelles, dont certaines sont prospères bien qu'insuffisamment sécurisées. Elles prennent des formes différentes aussi bien pour la conduite des activités que pour le portage du capital ;
- *une petite agriculture de proximité*, qui avait commencé à émerger avec la régionalisation du FEADER, en 2014, se développe à partir de 2020 grâce à la réorientation

de la PAC. Ces exploitations, souvent « rurbaines », font l'objet d'un accompagnement privilégié par les acteurs locaux, qui favorisent le développement de petites unités, orientées vers les marchés de proximité et les circuits courts. L'activité agricole s'ouvre à des actifs d'autres secteurs, y compris sous la forme de pluriactivité.

Ces stratégies sont confortées par les pôles urbains, qui structurent leurs approvisionnements, et dynamisent leur territoire proche. Les grands bassins de production s'ajustent à la demande de proximité, les zones périurbaines développent les marchés locaux et une agriculture de tradition se maintient sur le reste du territoire, notamment dans les secteurs touristiques. Globalement, les entreprises agricoles sont diversifiées et écologiquement intensives, ce qui permet la montée en puissance d'un salariat qualifié. Il en résulte un tassement voire, pour certains produits, un recul des exportations. À l'inverse, l'évolution des systèmes de production permet de réduire les importations de certaines matières premières agricoles.

Les agriculteurs, plus sensibles à la performance environnementale, développent une agronomie intelligente promue par les coopératives ou par des leaders locaux, qui se traduit par une évolution du métier. La diversification des populations agricoles se poursuit, grâce à la mise en place de systèmes de production alternatifs. Cela contribue à l'attractivité des métiers de l'agriculture dans un contexte où, à partir de 2018, le marché du travail se tend. Le système de formation initiale dédié, l'appareil de développement agricole, ainsi que le recours à des compétences issues de formations techniques autres qu'agricoles participent à cette évolution.

Dans ce quatrième scénario, quel que soit le statut juridique, l'entreprise reste sous contrôle familial. Elle peut être individuelle (des agriculteurs, notamment engagés dans l'agriculture de proximité, font le choix de l'autonomie), ou prendre une forme sociétaire familiale (avec une part importante du capital détenue par le chef d'entreprise), ou avoir une forme sociétaire ouverte à des tiers (avec une adaptation au cours de la vie de l'entreprise des statuts correspondant aux différentes étapes : reprise, vitesse de croisière, transmission).

La restructuration des entreprises agricoles est freinée et leur nombre s'accroît légèrement sur la période. Les candidats à la reprise sont nombreux et la transmission est facilitée grâce à plusieurs facteurs :

- l'attractivité du métier renforcée par l'évolution des systèmes de production plus diversifiés, mieux intégrés dans les territoires, plus écologiques ;
- l'existence de dispositions facilitant l'accès au métier et limitant la course à l'agrandissement ;
- l'agriculture de proximité, permettant de limiter la taille des entreprises ;
- la solidarité familiale et locale, à travers le portage du capital dans le cadre de formes sociétaires plus ou moins ouvertes assurant une stabilité ;
- une mobilisation des acteurs locaux pour accompagner certaines entreprises.

La transmissibilité des exploitations est améliorée, dans la mesure où le métier est attractif, les formes d'organisation collectives, et le portage du capital assuré par la famille ou par des tiers dans des proportions qui restent limitées.

En réponse au scénario 4 : une stratégie de valorisation des territoires

La réalisation du scénario 4 devrait amener les acteurs concernés par la transmission des entreprises agricoles à privilégier une stratégie de valorisation des territoires. L'attractivité des territoires constitue la pierre angulaire des actions publiques. Le développement de l'agriculture de proximité est privilégié, grâce à la réorientation des soutiens vers les entreprises agricoles créant de la valeur ajoutée.

Dans ce contexte, les axes stratégiques privilégiés visent à :

- renforcer les marges d'intervention des Régions en augmentant le budget du second pilier ;
- faire évoluer les aides directes en les harmonisant au niveau national, en limitant les aides couplées à certains territoires et en renforçant le verdissement ;
- préserver les dispositions nationales encadrant l'activité agricole, pour sécuriser les exploitations ;
- créer un cadre juridique et fiscal favorable au développement des circuits de proximité contrôlé par les agriculteurs ;
- développer l'attractivité des territoires en termes de services, numériques en particulier ;
- renforcer l'utilisation des outils d'urbanisme pour protéger le foncier agricole ;
- favoriser l'intégration par les agriculteurs des démarches collectives et territorialisées préservant l'environnement ;
- favoriser l'accompagnement de la petite agriculture de proximité par les collectivités locales.

Avec ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité des exploitations repose tout d'abord sur l'attractivité de l'activité agricole, laquelle passe par :

- le ciblage des aides publiques à l'investissement ;
- l'incitation au développement de contrats locaux d'approvisionnement ;
- un financement participatif local au bénéfice de l'agriculture ;
- l'adaptation de la fiscalité, pour inciter les entreprises agricoles à développer performance économique et environnementale.

Avec cette stratégie, l'amélioration de la transmissibilité des exploitations repose aussi sur l'adaptation des dispositifs de la transmission reposant sur :

- l'adaptation du contrôle des structures aux enjeux locaux (paysage, approvisionnement local, etc.) ;
- la contractualisation et la rémunération des services environnementaux ;
- le ciblage territorial des aides à l'installation.

Conclusion

Dans les dix prochaines années, la transmission de l'activité de production agricole paraît globalement assurée, compte tenu des faibles variations du potentiel de production constatées dans les scénarios. L'impact des scénarios est différencié, en revanche, sur l'évolution du nombre d'agriculteurs, sur la part relative des entreprises individuelles et des entreprises sociétaires, sur le niveau du salariat permanent et saisonnier (voir tableau 6).

Ces paramètres ont un impact sur la transmissibilité des entreprises agricoles car ils jouent :

- *sur le portage du capital* : par l'agriculteur entrepreneur seul ou avec sa famille, par les coopératives, par les industriels, par des investisseurs privés ;
- *sur la nature de l'entreprise* : entreprise individuelle ou sociétaire, entreprise agricole ou de droit commun, entreprise sous contrat ou intégrée ;
- *sur le statut de l'agriculteur* : entrepreneur, associé, salarié, gérant salarié

Tableau 6 - Les effets des scénarios sur la transmissibilité

Indicateurs	Situation actuelle	Des agricultures héritées	Des agricultures contractualisées	La ferme-firme	Des agricultures territorialisées
Nombre d'entreprises agricoles dont :	452 000	Baisse du nombre d'entreprises prolongeant les tendances des 10 dernières années, soit 3 %/an	Baisse du nombre d'entreprises sur un rythme plus élevé que celui des 10 dernières années, soit 4 %/an	Baisse rapide du nombre d'entreprises de 5 %/an	Maintien du nombre d'entreprises avec l'apparition de néo exploitations
- entreprises individuelles	65,5 %	Poursuite de la baisse du nombre des entreprises individuelles	Accélération de la baisse du nombre des entreprises individuelles	Quasi disparition des entreprises individuelles	Maintien des entreprises individuelles
- sociétés dont GAEC/EARL	34 % 80 %	Développement des sociétés agricoles à responsabilité familiale	Développement des sociétés avec des tiers	Développement de PME hors sociétés agricoles	Légère progression des sociétés agricoles
Nombre d'actifs dont :					
- chefs d'exploitation	568 000	Baisse moins rapide du nombre d'agriculteurs	Baisse plus rapide du nombre d'agriculteurs	Baisse très rapide du nombre d'agriculteurs	Ralentissement significatif de la baisse du nombre d'agriculteurs
- salariés permanents	149 000	Baisse du nombre de salariés permanents	<i>Statu quo</i> en nombre mais réorientation sur un salariat de qualité	Augmentation d'un salariat qualifié	Baisse du nombre de salariés permanents Recours à un salariat saisonnier
Structure de l'âge des exploitants (- 35 ans/+ 55 ans)	27 %	Stabilité du ratio	Stabilité du ratio	Accroissement du ratio par réduction plus rapide du nombre d'exploitant de plus de 55 ans	Diminution du ratio par allongement des carrières
Valeur de la production agricole (Mrd €)	73	Lente érosion du potentiel de production	Maintien du potentiel de production	Maintien du potentiel de production	Baisse du potentiel de production notamment pour l'export

Sources : - Enquête structure des exploitations agricole 2013 (Agreste)
 - Recensement agricole 2010 (Agreste)
 - Insee, Commission des comptes de l'agriculture

En déclinant ces paramètres, chacun des scénarios dessine des formes d'entreprises, des pratiques agricoles, des modes d'insertion des agriculteurs dans les filières et les territoires qui sont, à plus long terme et au-delà de l'échéance de l'étude (2025), porteurs de modifications plus profondes du tissu agricole.

Cet exercice de prospective n'a pas inclus de travaux spécifiques sur la transmissibilité des entreprises agricoles selon les filières. En la matière, il s'est appuyé sur les réflexions engagées par ailleurs, notamment par FranceAgriMer. Il en ressort, pour toutes les filières, et quel que soit le scénario envisagé, des éléments clés favorables à la transmissibilité des entreprises agricoles. Ces éléments participent tous, à un titre ou à un autre, de la sécurisation de l'activité agricole et de l'existence de perspectives de revenu pour ceux qui veulent faire le choix de l'agriculture.

Les scénarios présentés dans cet article, et les stratégies de politique publique associées à chacun d'eux, mettent en évidence trois questions déterminantes pour la transmissibilité de l'activité agricole. Elles concernent 1) la gestion des risques, qu'ils soient de nature économique, biologique ou climatique ; 2) la mobilisation du financement du capital d'exploitation ; et 3) l'acquisition des compétences indispensables à la maîtrise de l'innovation par les agriculteurs.

L'existence de risques suppose de faire le maximum pour sécuriser l'activité. Le degré de transmissibilité d'une activité économique dépend, pour une large part, de la capacité des nouveaux entrants à en prévoir les résultats et à les protéger des aléas. Quel que soit le scénario envisagé, les agriculteurs sont confrontés à un accroissement de ces aléas, du fait de la réduction des interventions publiques, de la volatilité des prix et de la multiplication des événements climatiques ou biologiques. La capacité des acteurs des filières et des territoires à favoriser les outils de gestion des risques sera à l'avenir déterminante pour l'attractivité de l'agriculture.

Le financement du capital d'exploitation est la deuxième question déterminante. La tendance à l'augmentation de ce capital n'est significativement enrayée dans aucun des scénarios. Certains même l'amplifient. De ce fait, le recours à des investisseurs extérieurs à l'entreprise s'imposera. Des outils juridiques et fiscaux, favorisant l'entrée de nouveaux investisseurs au capital des entreprises agricoles, seront à assortir d'instruments financiers modernes permettant d'assurer la mobilité des capitaux investis tout en préservant la responsabilité des agriculteurs.

La troisième question fondamentale est celle de la qualification des exploitants. Dans tous les scénarios, la capacité à mobiliser l'innovation technique et organisationnelle est déterminante pour la transmissibilité. Elle conditionne la réussite des projets et l'adaptabilité des unités de production. Cela va requérir, dans les prochaines années, des compétences diverses et de haut niveau. Elles pourront être mobilisées soit en spécialisant les différentes fonctions au sein d'entreprises de taille significative, soit en externalisant certaines fonctions à des prestataires extérieurs. Dans tous les cas, la formation des chefs d'entreprises devra les préparer à intégrer dans la gestion de leur entreprise le pilotage de ces compétences.

Annexe 1 - Les variables retenues pour la prospective et leur regroupement en composantes

Institutions et politiques

- V1 Moyens des politiques communautaire et nationale
- V2 Options de la politique agricole commune
- V3 Encadrement réglementaire
- V4 Accompagnement financier et technique
- V5 Décentralisation des politiques
- V6 Régimes de retraite

Foncier et capitaux

- V1 Niveau et portage du capital d'exploitation
- V2 Niveau et portage du foncier agricole
- V3 Fermage et partage de la propriété agricole
- V4 Gestion des sols et préoccupation environnementale
- V5 Politiques des structures

Culture

- V1 Présence d'élites innovatrices
- V2 Latitude du métier, autonomie et esprit d'entreprise
- V3 Image dans la société
- V4 La famille dans l'entreprise et sa transmission
- V5 Rapport de l'agriculteur à la nature

Économie

- V1 Productivité et rentabilité de l'exploitation
- V2 Risques et aléas
- V3 Plasticité du système d'exploitation
- V4 Accès à un marché
- V5 Pluriactivité du repreneur
- V6 Dimension économique de l'exploitation

Environnement

- V1 Gestion des émissions de GES
- V2 Accès à l'eau et adaptation au changement climatique
- V3 Services et productions environnementales (préservation de la biodiversité, valorisation de la biomasse)
- V4 Gestion des intrants
- V5 Gestion des sols

Juridique et statutaire

- V1 Stratégie du sortant en matière de régime juridique et fiscal
- V2 Cession progressive du capital
- V3 Lien entre l'exploitant et le capital
- V4 Montages statutaires

Social

- V1 Système de formation initiale
- V2 Évolution continue des qualifications et des compétences
- V3 Organisation, modalités et conditions de travail
- V4 Population agricole
- V5 Caractère et dimension familiale de l'exploitation

Territoires

- V1 Prise en compte des caractéristiques pédo-climatiques
- V2 Accès aux services et proximité des fonctions urbaines
- V3 Débouchés dans des conditions raisonnables de proximité et de valorisation
- V4 Dynamique des acteurs territoriaux

Innovation

(Composante introduite au stade de la mise en récit du scénario)

Références bibliographiques

- Aboubadra S., Jolly C., Lainé F., Argouarc'h J., Bessière S., 2015, *Les métiers en 2022*, rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », France Stratégie-DARES
- ACTA, 2014, « L'avenir du système de recherche et développement agricole français à l'horizon 2025 », *Newsletter n° 1*, mai, 4 p.
- AFIP, InterAFOCG, FNCIVAM, FNAB, Terre de Liens, 2014, *Des idées pour transmettre sa ferme*, 60 p.
- Agreste, 2014, *Le statut juridique des exploitations agricoles : évolutions 1970-2010*, Les dossiers n° 20, 26 p.
- Agrocampus Ouest, 2015, *Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole : continuités, changements ou ruptures ?*, 12-13 février, Rennes, 6 p.
- Anzalone G., Purseigle F., 2012, *La délégation d'activités agricoles au service de la pérennité des exploitations familiales ?*, INP - ENSAT
- APCA, 2013, « Des schémas d'installation bousculés par l'évolution sociologique du monde agricole », *Chambres d'agriculture*, n° 1025, août-septembre, 3 p.
- APCA, 2015, « Transmission, les clés de la réussite », *Chambres d'agriculture*, n° 1047, novembre, pp. 13-27
- Association nationale des sociétés et groupements agricoles pour l'exploitation en commun (GAEC & Sociétés), 2014, *L'évolution du statut de l'agriculteur : la voie du chef d'entreprise salarié ?*, 184 p.
- Bénézit J.-J., Delcour D., Rathouis P., Raymond M., 2014, *Pour une meilleure efficacité et une simplification des dispositions relatives à la protection des captages d'eau potable*, CGEDD, IGAS, CGAAER, 112 p.
- Benoît G., 2013, *La France et ses campagnes 2025-2050 : regards croisés, filières et territoires*, CGAAER, ministère de l'Agriculture, rapport n° 11131, 281 p.
- Bessière C., 2010, *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Liber - Raisons d'agir
- Bessière C., Gollac S., 2006, *Reprendre mais entreprendre. Le paradoxe des entreprises familiales contemporaines*, 2^e congrès de l'Association française de sociologie, Bordeaux
- Bonhommeau P., 2014, *Du registre de l'agriculture au registre des actifs agricoles : où sont les vrais enjeux ?*, 5 p.
- Bonhommeau P., 2007, *De l'installation à la transmission. Quelles réorientations de la politique d'installation ?*, 10 p.
- Bour E., Balny P., 2010, *Quelles rémunérations pour les services environnementaux rendus par l'agriculture et la forêt ?*, actes du colloque CGAAER du 8 novembre, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

- Caille J.-P., Cretin L., 2013, *Les transformations des scolarités des enfants d'agriculteurs*, Centre d'études et de prospective, Analyse n° 57, 4 p.
- Cairol D., Terrasson D., 2002, « Les aménités des espaces ruraux ; un enjeu pour les politiques publiques, un enjeu pour la recherche », *Ingénieries*, n° spécial
- Centre d'études et de prospective, 2012, *Le monde agricole en tendances : un portrait social prospectif des agriculteurs*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, La Documentation française, 120 p.
- Centre d'études et de prospective, 2013, *Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agro-écologiques*, Analyse n° 63, 8 p.
- Cercle international pour la promotion de la création (Cipcre), 2009, « Les composantes de la durabilité des exploitations agricoles comme composantes de leur transmissibilité », *Le magazine de l'écologie et du développement durable*, n° 42, juillet-décembre, 3 p.
- CER France, 2007, *L'exploitation agricole flexible*, Les cahiers de CER France, 38 p.
- CER France, 2014, *Les voies juridiques vers l'entreprise agricole flexible*, Les cahiers de CER France, février, 28 p.
- CGEDD, CGAAER, IGF, IGA, CGEIET, 2013, *Évaluation de la politique de l'eau : quelles orientations pour faire évoluer la politique de l'eau ?*, 96 p.
- Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, 2015, *Les aides à la transmission*
- Club Demeter, 2014, *Agriculture et foncier : concurrences entre usages des sols et entre usagers des sols agricoles : la question foncière renouvelée*, Cahier Demeter n° 15, 180 p.
- Commission européenne, 2014, *Actes délégués et actes d'exécution en relation avec la réforme de la PAC*, Bruxelles, communiqué de presse.
Lien : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-180_en.htm
- Confédération paysanne, 2008, *Un guide à l'installation : Pour quoi faire ? Pour qui ?*, 64 p.
- Cour des comptes, 2014, « Les SAFER : les dérives d'un outil de politique d'aménagement agricole et rural », dans : Cour des comptes, 2014, *Rapport public annuel 2014*.
Lien : <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2014>
- Danel J.-B., 2011, *Conséquences sur les filières agricoles et agroalimentaires de l'atteinte des objectifs quantitatifs de la directive cadre sur l'eau et du SDAGE dans le bassin Adour-Garonne*, CGAAER, 38 p.
- DRAAF Languedoc-Roussillon, 2013, *Données statistiques des exploitations agricoles de 2000 à 2010. Installation et transmission des exploitations agricoles*, juillet, 20 p.
- Dubois M., 2014, *Changement d'échelles et de modèles pour nos agricultures*, Lettre SAF Agr'Idées n° 570, juillet
- Boyer I., 2010, « Transmettre votre entreprise : dialoguer pour réussir », *Info Agricole*, n° 119, Fédération des centres de gestion agricole, 5 p.
- FNSEA, 2014, *Renforcer la professionnalisation des métiers de l'agriculture*, 68^e congrès, Biarritz, 25-27 mars

- Foodsecure Canada, 2014, *Méta-prospective sur la sécurité alimentaire à l'horizon 2025*
- FranceAgriMer, 2014, *Stratégies de filières 2025 : pour une agriculture compétitive au service des hommes*, 72 p.
- FranceAgriMer, 2014, *L'avenir des filières agricoles à l'horizon 2025*
- Gasselin P., Choisis J.-P., Petit S., Purseigle F., Zasser S., (coord.), 2014, *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, Éditions EDP, 2014
- Halévy M., 2014, *Quelles entreprises demain ?*, intervention à l'Assemblée générale d'AS Entreprises
- Hervieu B, Bour-Desprez B., Buer J.-L., Cascarano J.-L., Dreyfus F., Gosset G., *Évaluation de la politique de développement agricole*, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, CGAAER, 138 p.
- Hervieu B., 2008, *Les orphelins de l'exode rural : essais sur l'agriculture et les campagnes du XXI^e siècle*, Éditions de l'Aube, 172 p.
- Ihedrea - La France agricole, 2014, *Transmission et installation : dialoguer en famille pour éviter les non-dits*, conférence du 27 février
- Inra, 2013, *Agriculture 2013. Rapport final*, 98 p.
- Inra, 2014, *Acquis et perspectives de la recherche sur l'agriculture familiale*, Les rencontres du SIA, février
- Jacques-Jouvenot D., 2006, *Le choix de l'élus : socio-anthropologie des repreneurs*, journées Georges Doriot, Deauville, 17 p.
- Jeunes Agriculteurs Languedoc-Roussillon, *Renouvellement des générations en agriculture*
- Jeunes agriculteurs, 2014, « Installation : ils arrivent... pour reprendre le flambeau », *Ja-mag* 702, 56 p.
- Lazarus J., 2010, *Les héritiers de la vigne*, note de lecture sur Bessière C., *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Raisons d'agir. Lien : <http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20100315vigne.pdf>
- Lenoir F.-R., 2014, article dans Philippe Z., Franck G., (eds), *Dictionnaire des risques psychosociaux*, Éditions Sciences humaines
- Lepage F., Perier J.-P., Parent D., 2008, *Les déterminants financiers et organisationnels de la viabilité économique des entreprises agricoles familiales après leur transfert*, 2^e journée de recherches en sciences sociales, Inra-SFER-CIRAD, Lille
- Levesque R., 2013, « La question foncière renouvelée : pour une alimentation durable de l'humanité et une souveraineté alimentaire européenne », *Cahiers Demeter*, n° 15
- Madignier M.-L., Bénézit J.-J., Levraut A.-M., Payen D., Coppinger N., Cholley F., Simoni M.-L., Laganier R., 2013, *Évaluation de la politique de l'eau en France : rapport d'analyse*, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, CGAAER, 134 p et 66 p.
- Martin P., 2013, *La gestion qualitative de l'eau en agriculture : une nouvelle vision, pour un meilleur partage*, rapport parlementaire

- Méric S., 2012, *Cédants et candidats à la transmission d'exploitations agricoles : une journée pour mieux se comprendre*. Lien : www.aqui.fr
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2014, *Aides à l'installation en agriculture*, 2 p.
- Mission Agrobiosciences, 2014, *L'accès aux terres agricoles : un enjeu qui refait surface(s)*, Les tables rondes de l'ENSAT, 13 janvier, 20 p.
- Montaz L., 2013, *Sociologie des agriculteurs proches de la retraite dans le Diois : quels enjeux pour assurer le renouvellement des générations dans l'agriculture locale ?*, université Lumière-Lyon 2
- MRJC, 2003, « S'installer n'est pas s'enterrer », *Les cahiers du MRJC*, septembre, 58 p.
- MSA, 2014, *Les exploitants et entrepreneurs agricoles en 2012*, direction des études, des répertoires et des statistiques, février, 47 p.
- Pollet P., 2014, « De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole », dans Insee Références, *Trente ans de vie économique et sociale*, 12 p.
- Région Basse Normandie, 2015, *Contrat de transmission*
- Rémy J., 2014, *L'exploitation agricole : du modèle unique à la pluralité des modèles*
- Rémy J., 2014, « Une loi sous le signe du corporatisme agraire », *Le Monde*, septembre
- Rossi A., Hanus A., Arama Y., 2014, *Installations et transmission en agriculture : potentialités et dynamiques à l'horizon 2035*, ACTeon Environnement
- Solagro, 2014, *Afterres 2050. Un scénario soutenable pour l'agriculture et pour l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050*, 70 p.
- Tarin P., 2014, *Quel statut pour l'agriculteur demain ?*, colloque du 26 juin, ministère de l'Agriculture, GAEC et Sociétés
- Triquenot A., 2015, *Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013*, ministère de l'Agriculture, Agreste-Primeur n° 325, 6 p.

Recommandations aux auteurs

● Format

Les manuscrits sont présentés sous format Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 50 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur(s) institution(s) ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots-clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité. Pour une meilleure lisibilité, les notes de bas de page doivent être limitées en nombre et en longueur.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a** - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b** - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
 - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
 - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

Seules les références explicitement citées ou mobilisées dans l'article sont reprises en fin d'article.

● Compléments pour mise en ligne de l'article

Dans la perspective de la publication de l'article sur le site internet du CEP et toujours selon leur convenance, les auteurs sont par ailleurs invités à :

- adresser le lien vers leur(es) page(s) personnelle(s) à caractère « institutionnelle(s) » s'ils en disposent et s'ils souhaitent la(les) communiquer ;
- communiquer une liste de références bibliographiques de leur choix utiles pour, contextualiser, compléter ou approfondir l'article proposé ;
- proposer une liste de lien vers des sites Internet pertinents pour se renseigner sur le sujet traité ;
- proposer, le cas échéant, des annexes complémentaires ou des développements utiles mais non essentiels (précisions méthodologiques, exemples, etc.) rédigés dans la phase de préparation de l'article mais qui n'ont pas vocation à intégrer la version livrée, limitée à 50 000 caractères. Ces compléments, s'ils sont publiables, viendront enrichir la version Internet de l'article.

● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins 3 membres du comité de rédaction. Deux fiches de lecture rédigées par un des membres du comité de rédaction et par un expert extérieur sont transmises aux auteurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

- Florent Bidaud, secrétaire de rédaction : florent.bidaud@agriculture.gouv.fr
- Bruno Hérault, rédacteur en chef : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

Notes et études socio-économiques

Tous les articles de *Notes et Études Socio-Économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :
<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

Abonnement à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :

florent.bidaud@agriculture.gouv.fr avec le sujet « **abonnement** »

Notes et études socio-économiques

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général
Service de la Statistique et de la Prospective
Centre d'études et de prospective

Renseignements :

Service de la Statistique et de la Prospective
Centre d'Études et de Prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service de la Statistique et de la Prospective
Bureau des ventes – BP 32688
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr
fax : 05.61.28.93.66

Abonnement : tél. : 05.61.28.93.05